
JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
VOLUME LXIX

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

QUATRIÈME SESSION DE LA DIX-HUITIÈME LÉGISLATURE

VOLUME LXIX



L'HONORABLE M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE
LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE L'ÉVÈNEMENT

1935

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF



PROCLAMATION

CANADA,
Province de Québec.
[L. S.]

E.-L. PATENAUDE

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,

SALUT.

ATTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le HUIT JANVIER prochain et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.
TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce VINGT-SEPTIÈME jour de JUILLET, l'an de grâce mil neuf cent trente-quatre, et de Notre règne le vingt-quatrième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

MARDI LE 8 JANVIER 1935.

(Séance à 2 h. 15 après-midi)

LE mardi huitième jour de janvier, dans la vingt-cinquième année du règne de Notre Souverain Seigneur George V, par la grâce de Dieu, roi de Grande Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, à la quatrième session de la dix-huitième législature de la Province de Québec, convoquée ce jour.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Garneau,
Grothé,
Lemieux,

Létourneau,
Marchand,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Simard.

L'honorable M. *Hector Laferté* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission au greffier, celui-ci dit :

«Faites entrer l'honorable conseiller.»

Alors ledit honorable M. *Hector Laferté*, de Québec, accompagné des honorables MM. Nicol et Bryson, s'avance près du bureau et le greffier de la Chambre fait la lecture de sa commission comme suit :

CANADA
Province de Québec
(L. S.)

E.-L. PATENAUDE.

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Notre fidèle et bien-aimé M. *Hector Laferté* de Québec,

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de Stadacona, en remplacement de l'honorable M. Gérard Power.

Nous vous enjoignons, à vous ledit honorable M. *Hector Laferté* nonobstant tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances,—ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce vingt-septième jour de juillet, l'an de grâce mil neuf cent trente-quatre et de Notre règne le vingt-quatrième.

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Hector Laferté*

a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Hector Laferté* prend séance.

Les honorables conseillers législatifs sont informés qu'il a été émis une commission sous le grand sceau de la Province nommant l'honorable M. *Hector Laferté*, l'un des conseillers législatifs, orateur du Conseil législatif.

Ladite commission est lue par le greffier comme suit :

CANADA,
Province de Québec.
[L. S.]

E.-L. PATENAUDE

GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux qui les présentes verront :

SALUT :

SACHEZ que, reposant pleine confiance en la loyauté, intégrité et habileté de l'Honorable *Hector Laferté*, de la cité de Québec, avocat et Conseil en Loi du Roi, Conseiller législatif pour la division de Stadacona, dans Notre province de Québec.

Nous avons, de Notre faveur spéciale, connaissance certaine et de plein gré, commis, constitué et nommé, et par les présentes, constituons et nommons ledit Honorable *Hector Laferté*, Président du Conseil Législatif.

Pour ledit Honorable *Hector Laferté*, tenir, exercer la dite charge et en jouir durant Notre bon plaisir et durant sa résidence dans les limites de Notre province de Québec, avec tous les droits, pouvoirs, autorité, privilèges et avantages s'y rapportant de droit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec, Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé l'Honorable Esioff-Léon Patenaude, lieutenant-gouverneur de Notre dite province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce vingt-septième jour de juillet, dans l'année de Notre Seigneur mil neuf cent trente-quatre et dans la vingt-quatrième année de notre Règne.

Par ordre,

Le sous-secrétaire de la Province,

ALEXANDRE DESMEULES.

L'honorable M. Hector Laferté, orateur, conduit par les honorables MM. Nicol et Bryson et précédé du gentilhomme huissier à la Verge Noire, prend le fauteuil au pied du trône.

La masse est alors placée sur le bureau de la Chambre.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A trois heures de l'après-midi, l'honorable M. Esioff-Léon Patenaude, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit: «Gentilhomme Huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.»

Et l'Assemblée législative étant venue,

Il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant à l'adresse des deux Chambres:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je ne puis m'empêcher, en ouvrant cette session de la Législature, de jeter un coup d'œil en arrière et de me rappeler les excellents souvenirs que m'a laissés mon passage parmi vous. Je retrouve ici avec plaisir quelques-uns de mes collègues d'autrefois. Je suis heureux, en outre, de voir beaucoup de figures nouvelles.

Je dois aussi rendre hommage à mon prédécesseur, l'honorable M. H.-G. Carroll, dont la dignité, le tact et l'hospitalité sont encore présents à l'esprit de tous.

Si l'année qui vient de se terminer a vu des jours sombres et la continuation du chômage, il est indéniable toutefois que la confiance renaît. Le commerce et l'industrie reprennent, et le monde se relève de la crise affreuse qui l'a assailli.

Plusieurs événements importants ont marqué l'année qui vient de se terminer.

Je mentionnerai, en premier lieu, les fêtes qui ont couronné le quatrième centenaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Gaspé. Elles furent tout un événement dans la vie canadienne et rapprochèrent intimement la nouvelle et la vieille France, dans des célébrations auxquelles se joignirent, avec joie et bienveillance, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Puis, en octobre dernier, fut tenu à Québec, un grand congrès de colo-

nisation. L'Église et l'État se donnèrent la main pour en assurer le succès. Je souhaite ardemment que la belle œuvre de la colonisation, si essentielle à notre province, en reçoive une nouvelle et vigoureuse impulsion.

Ajouterai-je que le gouvernement a nommé une commission, présidée par l'honorable M. Ernest Lapointe, pour s'enquérir de ce qui a trait à l'industrie de l'électricité dans la province. Le rapport de cette commission sera bientôt soumis; j'espère qu'il facilitera la solution d'un problème qui intéresse profondément notre population.

Je ne voudrais pas passer sous silence l'essor qu'a pris notre développement minier. Il contribue puissamment au relèvement économique du pays.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a nommé une commission chargée de sauvegarder les intérêts de l'industrie laitière en cette province. Il me fait plaisir de constater que le travail de cette commission semble assurer une plus grande mesure de protection aux consommateurs ainsi qu'aux commerçants honnêtes, et, à nos cultivateurs, une plus équitable rémunération.

La crise et les problèmes nouveaux qui en sont le résultat exigent des solutions que vous serez appelés à trouver.

Quelque pénible qu'ils puissent être, des remèdes devront être appliqués.

Les revenus de la province ont diminué d'au delà de \$10,000,000.00; et, cependant, les besoins n'ont cessé d'augmenter, surtout à cause du chômage et des misères qu'il entraîne. Ce serait détruire le crédit et la vie économique de la province que d'essayer de faire face aux nécessités actuelles par des emprunts et d'en grever l'avenir.

Il faudra donc prévoir de nouvelles sources de revenus, surtout pour l'assistance publique qui obère lourdement le budget provincial.

Je crois pouvoir compter sur le patriotisme et l'esprit public de notre population pour accepter un léger fardeau additionnel qui est cependant absolument nécessaire.

Vous serez également appelés à étudier des mesures qui permettront à certaines municipalités d'équilibrer leurs budgets; car le crédit municipal est intimement lié à la prospérité générale de la province.

Divers projets de lois d'un intérêt général vous seront soumis.

La colonisation, le retour à la terre et le soin de garder attachés au sol les fils des cultivateurs constituent le grand problème de l'heure. Le gouvernement vous demandera de voter \$10,000,000.00 pour ces fins, et d'approuver un plan de politique colonisatrice vigoureuse.

La Commission des accidents du travail, à la suite de l'année écoulée, a vu ses finances s'améliorer. Il sera donc permis de rétablir les indemnités qui ont été diminuées et de porter de 16 à 18 ans l'âge des enfants des accidentés qui ont droit à des secours.

Le chômage, qui est presque devenu une institution, doit être soumis

à une législation sévère qui le restreigne et permette aux municipalités de se protéger contre l'invasion des chômeurs étrangers.

Enfin, le rapport de la Commission d'enquête sur l'électricité suggérera probablement certaines réformes auxquelles il faudra donner suite.

D'autres projets de loi vous seront également proposés.

Je mentionnerai spécialement la création d'une coopérative pour l'achat du bois des colons, la refonte de la loi du fonds de pension des instituteurs, l'expropriation pour fins de colonisation de certaines terres privées, la radiation des hypothèques inopérantes, de nouvelles dispositions pour rendre plus expéditifs les appels en matières criminelles, puis enfin certains amendements à la loi des Terres et Forêts pour assurer un rendement plus rémunérateur de nos richesses forestières.

Ajouterai-je que le gouvernement, tout en voulant respecter la liberté de la presse et de la parole, qui est une de nos plus chères prérogatives, ne reculera pas devant les mesures nécessaires pour assurer le respect des lois et de l'ordre dans la province.

L'étude de ces projets de lois demandera de votre part tout le travail et tout le soin que, je le sais, vous voudrez leur donner. Ces lois sont importantes et contribueront au progrès de la province, au retour à une vie économique plus stable et au bonheur de notre population.

Enfin, en 1935, sera célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté le Roi George V. Il y aura, à l'occasion de ce jubilé, de grandes réjouissances parmi les nations du Commonwealth britannique. Le Canada et particulièrement la Province de Québec seront heureux d'offrir à Leurs Majestés George et Marie, que nous unissons dans une même affection et une même loyauté, des vœux de bonheur et de longue vie.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Il vous incombera de voter les crédits nécessaires pour le prochain exercice. Les comptes publics du dernier exercice vous seront soumis.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je prie la divine Providence de vous éclairer et de bénir vos travaux au cours de cette session que j'ai l'honneur d'inaugurer au nom de Sa Majesté le Roi.

L'honorable M. Nicol présente un bill (A) concernant l'agriculture.

Ledit bill est lu une première fois *proforma*.

L'honorable orateur rapporte le discours que l'honorable lieutenant-gouverneur a prononcé du trône.

Ce discours est alors lu par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que le discours de l'honorable lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Résolu que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 2 h. 30 après-midi.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que tous les conseillers présents durant la présente session composent une commission pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis à ladite commission de s'assembler dans cette Chambre quand elle le jugera nécessaire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 9 JANVIER 1935.

(Séance à 2 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellet,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Létourneau,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Bryson* :

N° 1—De la ville de Coaticook.

Par l'honorable M. *Champagne* :

N° 2—De dame Alexina Dubuc et autres.

Par l'honorable M. *Roberge* :

N° 3—D'Alfred Lamontagne et autres ;

N° 4—Des commissaires d'écoles catholiques de Québec.

Par l'honorable M. *Simard* :

N° 5—De la commission des écoles catholiques de Montréal.

Par l'honorable M. *Grothé* :

N° 6—De la cité de Salaberry de Valleyfield ;

N° 7—De l'hôpital Saint-Luc ;

N° 8—De H. J. Lynes et autres.

Par l'honorable M. *Marchand* :

N° 9—De Charles Lebrun et autres ;

N° 10—De Michel Legault et autres.

Par l'honorable M. *Bullock* :

- N° 11—De Margaret B. Learmont;
 N° 12—De Dora MacLaurin et autre;
 N° 13—De la Dominion Corset Company;
 N° 14—De la Quebec Paper Box Company.

Par l'honorable M. *Lemieux* :

- N° 15—De la ville de Montréal-Sud;
 N° 16—De la cité de Longueuil.

Par l'honorable M. *Chapais* :

- N° 17—De J.-E. Livernois, Limitée.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 30 janvier courant, à 3 h. 30 après-midi.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des Règlements et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Laferté, Lemieux, Nicol, Roy* et *Thériault*.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que les honorables MM. *Bryson, Garneau, Grothé, Létourneau, Marchand, Martin, Nicol, Ouellet, Roberge, Roy* et *Scott* forment une commission pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné qu'il soit nommée une commission permanente avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock, Carrel, Champagne, Choquette, Daniel, Girouard, Grothé, Laferté, Lemieux, Létourneau, Nicol, Ouellet* et *Roberge*.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente pour aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont en cause, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres de la commission mixte des deux Chambres, chargée d'administrer cette bibliothèque, et que ladite commission soit composée

des honorables MM. *Bryson, Chapais, Choquette, Daniel, Girouard, Kelly, Nicol et Simard.*

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif relatifs à la présente session et pour faire rapport sur iceux, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Champagne, Chapais, Du Tremblay, Garneau, Kelly, Laferté, Nicol et Scott.*

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des bills privés avec pouvoir de délibérer et de faire enquête sur toutes les questions qui lui seront renvoyées, de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces questions et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Laferté, Lemieux, Létourneau, Marchand, Martin, Nicol, Ouellet, Roberge, Roy, Scott, Simard et Thériault.*

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente des chemins de fer avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions ayant trait à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Laferté, Lemieux, Létourneau, Marchand, Martin, Nicol, Ouellet, Roberge, Roy, Scott, Simard et Thériault.*

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions d'un caractère public ayant trait au Code civil, au Code de procédure Civile, au Code municipal et aux articles des Statuts refondus et sur tous les sujets qui lui seront renvoyés, de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Bullock, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Laferté, Lemieux, Létourneau, Marchand, Martin, Nicol, Ouellet, Roberge, Roy, Scott, Simard et Thériault.*

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de l'honorable lieutenant-gouverneur prononcé du trône, à l'ouverture de la session, il est—

Proposé par l'honorable M. *Létourneau*, secondé par l'honorable M. *Marchand* et après que les honorables MM. *Thériault*, *Nicol* et *Ouellet* eurent parlé sur la motion, et—

Résolu que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur:

A l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, secondé par l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ladite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable orateur de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, secondé par l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ladite adresse soit présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur par l'honorable orateur et ceux des membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

L'honorable orateur présente à la Chambre un message de l'honorable lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du Roi.

Ledit message est lu comme suit:

E.-L. PATENAUDE.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits status.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, le 8 janvier 1935.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 30 JANVIER 1935.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Marchand,
Martin,
Nicol,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Bryson* :

N° 18—De dame Clémentine Minguet et autres.

Par l'honorable M. *Garneau* :

N° 19—De la Wabasso Cotton Company, Limited.

Par l'honorable M. *Simard* :

N° 20—De la Royal Trust Company.

Par l'honorable M. *Martin* :

N° 21—De dame Graziella Laurier, épouse de J.-H.-W. Renaud.

Par l'honorable M. *Roberge* :

N° 22—De Pierre-Paul Vinet;

N° 23—Du village de Saint-Angèle-de-Laval.

Par l'honorable M. *Du Tremblay* :

N° 24—De la Roberval & Saguenay Railway Company.

Par l'honorable M. *Grothé* :

N° 25—De la cité de Valleyfield;

N° 26—De dame Rose Cardinal Painchaud et d'Armand Painchaud;

N° 27—De la municipalité de la Grande-Ile;

N° 28—De la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague.

Par l'honorable M. *Roy* :

N° 29—De la cité de Lévis.

Par l'honorable M. *Marchand* :

N° 30—De la commission scolaire de la Pointe-aux-Trembles;

N° 31—De la ville de Montréal-Est;

N° 32—De la ville La Salle;

N° 33—De Geo. Christie Canada, Limited;

N° 34—De la cité de Lachine.

Par l'honorable M. *Scott* :

N° 35—De Jean-Aubert Loranger et autres.

Par l'honorable M. *Lemieux* :

N° 36—De la cité de Joliette;

N° 37—De la cité de Montréal;

N° 38—De la cité de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 1—De la ville de Coaticook, demandant l'autorisation de consolider ses fonds d'amortissement;

N° 2—De dame Alexina Dubuc et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de «Les Sœurs Adoratrices du Précieux-Sang de Mont-Laurier»;

N° 3—D'Alfred Lamontagne et autres, demandant la constitution d'un certain territoire en municipalité sous le nom de «Saint-Denis de Brompton»;

N° 4—Des commissaires d'écoles catholiques de la cité de Québec, demandant l'autorisation d'effectuer un nouvel emprunt;

N° 5—De la commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 6—De la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant la ratification de son règlement n° 350 et d'un contrat pour lui donner effet;

N° 7—De l'Hôpital Saint-Luc, demandant que le Trust Général du Canada soit autorisé à employer les deniers versés au rachat de certaines obligations;

N° 8—De H. J. Lynes et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de «Compagnie Mutuelle d'Assurance Lasalle»;

N° 9—De Charles Lebrun et autres, demandant des amendements à la charte de la cité de Trois-Rivières;

N° 10—De Michel Legault et autres, demandant la constitution en corporation d'un certain territoire sous le nom de «Village de Boisbriant»;

N° 11—De dame Margaret B. Learmont, demandant la définition de ses droits en vertu du dernier testament de feu Joseph B. Learmont en date du 20 juillet 1911;

N° 12—De dame Dora MacLaurin et autre, demandant que le nom de ladite Dora MacLaurin soit changé en celui de Dora Dunlop, et la confirmation d'une certaine convention;

N° 13—De la Dominion Corset Company, demandant le changement de son nom en celui de «Compagnie Amyot Limitée» et la modification de certains de ses pouvoirs;

N° 14—De la Quebec Paper Box Company, demandant le changement de son nom en celui de «Compagnie Dorchester Limitée» et la modification de certains de ses pouvoirs;

N° 15—De la ville de Montréal-Sud, demandant l'adoption d'une loi relative à certaines taxes la concernant;

N° 16—De la cité de Longueuil, demandant des amendements à sa charte;

N° 17—De J.-E. Livernois, Limitée, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 30 janvier 1935.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport:—

L'honorable M. *Choquette* a été nommé président et votre commission recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Kelly* présente le premier rapport de la commission des chemins de fer.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Ce 30 janvier 1935.

La commission des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Kelly* a été nommé président de cette commission, et votre commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN HALL KELLY,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne* présente le premier rapport de la commission de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION

Ce 30 janvier 1935.

La commission de législation, nommée avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tous les bills ou matière d'une nature publique ayant trait aux Code civil, Code de procédure civile, Code municipal et aux articles des Statuts refondus, et de toutes telles matières et choses qui y seront renvoyées, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Champagne* a été nommé président de cette commission.
La commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

HECTOR CHAMPAGNE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Du Tremblay*, présente le premier rapport de la commission des comptes contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Ce 30 janvier 1935.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Du Tremblay* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

P.-R. DU TREMBLAY,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Roberge* présente le premier rapport de la commission de la salle de lecture.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF**COMMISSION DE LA CHAMBRE DE LECTURE**

Ce 30 janvier 1935.

La commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Roberge* a été nommé président de cette commission. Le quorum de la commission a été fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

J.-E. ROBERGE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté* présente le premier rapport de la commission des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF**COMMISSION DES BILLS PRIVÉS**

Ce 30 janvier 1935.

La commission des bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Laferté* a été nommé président et la commission recommande que le quorum soit réduit à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

HECTOR LAFERTÉ,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Laferté*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à demain, à 11 h. 30 du matin.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 3)
intitulé: «Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 94, relative à certains
actes et documents dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé», pour
lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 75)
intitulé: «Loi constituant en corporation «Les Sœurs Adoratrices du Pré-
cieux-Sang de Mont-Laurier», pour lequel elle demande l'agrément de cette
Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 77)
intitulé: «Loi permettant à Norman Vineberg de changer son nom de
famille de Vineberg en celui de Vines», pour lequel elle demande l'agrément
de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 79)
intitulé: «Loi constituant en corporation «Les Sœurs des Sacrés-Cœurs de
Jésus et de Marie», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 80)
intitulé: «Loi modifiant la loi constituant en corporation *Quebec Paper
Box Company* et changeant son nom en celui de «La Compagnie Dorches-
ter, Limitée», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 83) intitulé: «Loi concernant la perception de certaines taxes par la ville de Montréal-sud», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 151) intitulé: «Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires concernant la juridiction concurrente du tribunal de Rimouski», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 152) intitulé: «Loi modifiant l'article 83 du Code de procédure civile», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 153) intitulé: «Loi modifiant le Code civil relativement au délai de prescription de l'action des précepteurs et instituteurs pour enseignement», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 155) intitulé: «Loi modifiant l'article 931 du Code de procédure civile et se rapportant à la saisie-arrêt avant jugement relativement aux dommages causés par un véhicule automobile appartenant à un étranger», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Résolu qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative à l'effet de l'informer que le Conseil législatif consent à se joindre à elle, ainsi qu'il en a été prié, pour constituer une commission mixte devant avoir charge des impressions législatives, et qu'il a désigné pour faire partie de cette commission mixte les honorables MM. Bryson, Garneau, Grothé, Létourneau, Marchand, Martin, Nicol, Ouellet, Roberge, Roy et Scott, auxquels avait déjà été confiée la surveillance des impressions du Conseil législatif au cours de la présente session.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau un état des déboursés du Conseil législatif depuis sa dernière vérification.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné que ledit état soit renvoyé à la commission des comptes contingents.

L'honorable M. Nicol dépose sur le bureau:—

Un état des statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1933;

Un état des dépenses des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1933.

Alors, sur la motion de l'honorable M. Nicol, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 31 JANVIER 1935.

(Séance à 11 h. 30 du matin)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Du Tremblay</i>	<i>Roy,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Lemieux,</i>	

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Chapais* :

N° 39—De Sarsfield Malone.

Par l'honorable M. *Marchand* :

N° 40—De la cité de Verdun.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 18—De dame Clémentine Minguet et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de «Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie»;

N° 19—De la Wabasso Cotton Company, Limited, demandant la ratification d'une résolution de la cité de Trois-Rivières en date du 7 janvier 1935;

N° 20—De la Royal Trust Company, demandant la ratification d'un acte de vente à John F. C. Ward et Ch. I. Root;

N° 21—De dame Grazielle Laurier, épouse de J.-H.-W. Renaud, demandant une loi concernant la succession de feu Ch.-Hypolite Laurier;

N° 22—De Pierre-Paul Vinet, demandant son admission à l'étude du droit sans examen;

N° 23—Du village de Sainte-Angèle-de-Laval, demandant la réglementation du passage du fleuve Saint-Laurent entre Trois-Rivières et ledit village;

N° 24—De la Roberval & Saguenay Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 25—De la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant la ratification de son règlement n° 353;

N° 26—De dame Rose Cardinal Painchaud et d'Armand Cardinal, demandant la validation de certains titres les concernant;

N° 29—De la cité de Lévis, demandant des amendements à sa charte;

N° 30—De la commission scolaire de la Pointe-aux-Trembles, (Laval), demandant l'adoption d'une loi relative à la perception des taxes, etc.;

N° 31—De la ville de Montréal-Est, demandant des amendements à sa charte;

N° 32—De la ville La Salle, demandant des amendements à sa charte;

N° 34—De la cité de Lachine, demandant des amendements à sa charte;

N° 35—De Jean-Aubert Loranger et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les successions de feu Mathilda Hatt et autres;

N° 36—De la cité de Joliette, demandant des amendements à sa charte;

N° 37—De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 38—De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable orateur déclare irrégulières les pétitions suivantes:

N° 27—De la municipalité de la Grande-Ile, demandant la ratification de son règlement n° 6, adopté le 6 novembre 1934;

N° 28—De la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, demandant la ratification de son règlement n° 18, adopté le 1er octobre 1934;

N° 33—De Geo. Christie Canada, Limited, demandant la ratification d'une résolution de la cité de Trois-Rivières, en date du 13 novembre 1933.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné que lesdites pétitions soient renvoyées à la commission des règlements afin de considérer les irrégularités.

L'honorable M. Choquette, de la commission des règlements, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 31 janvier 1935.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport:—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 1—De la ville de Coaticook, demandant l'autorisation de consolider ses fonds d'amortissement;

N° 2—De dame Alexina Dubuc et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de «Les Sœurs Adoratrices du Précieux-Sang de Mont-Laurier»;

N° 3—D'Alfred Lamontagne et autres, demandant la constitution d'un certain territoire en municipalité sous le nom de «Saint-Denis de Brompton»;

N° 4—Des commissaires d'écoles catholiques de la cité de Québec, demandant l'autorisation d'effectuer un nouvel emprunt;

N° 5—De la commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 6—De la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant la ratification de son règlement n° 350 et d'un contrat pour lui donner effet;

N° 7—De l'Hôpital Saint-Luc, demandant que le Trust Général du Canada soit autorisé à employer les deniers versés au rachat de certaines obligations;

N° 8—De H. J. Lynes et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de «Compagnie Mutuelle d'Assurance Lasalle»;

N° 9—De Charles Lebrun et autres, demandant des amendements à la charte de la cité de Trois-Rivières;

N° 10—De Michel Legault et autres, demandant la constitution en corporation d'un certain territoire sous le nom de «Village de Boisbriant»;

N° 11—De dame Margaret B. Learmont, demandant la définition de ses droits en vertu du dernier testament de feu Joseph B. Learmont en date du 20 juillet 1911;

N° 12—De dame Dora MacLaurin et autre, demandant que le nom de ladite Dora MacLaurin soit changé en celui de Dora Dunlop, et la confirmation d'une certaine convention;

N° 13—De la Dominion Corset Company, demandant le changement de son nom en celui de «Compagnie Amyot Limitée» et le modification de certains de ses pouvoirs;

N° 14—De la Quebec Paper Box Company, demandant le changement de son nom en celui de «Compagnie Dorchester Limitée» et la modification de certains de ses pouvoirs;

N° 15—De la ville de Montréal-Sud, demandant l'adoption d'une loi relative à certaines taxes la concernant;

N° 16—De la cité de Longueuil, demandant des amendements à sa charte;

N° 17—De J.-E. Livernois, Limitée, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis,

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 6 février prochain, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 75) intitulé: «Loi constituant en corporation «Les Sœurs Adoratrices du Précieux-Sang de Mont-Laurier»),

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 80) intitulé: «Loi modifiant la loi constituant en corporation *Quebec Paper Box Company* et changeant son nom en celui de «La Compagnie Dorchester, Limitée.»),

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 81) intitulé: «Loi modifiant la loi constituant en corporation *Dominion Corset Company* et changeant son nom en celui de «La Compagnie Amyot, Limitée.»),

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 83) intitulé:
«Loi concernant la perception de certaines taxes par la ville de Montréal-
sud),

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 151) intitulé:
«Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires concernant la juridiction
concurrente du tribunal de Rimouski),

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 152) intitulé:
«Loi modifiant l'article 83 du Code de procédure civile),

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 153) intitulé:
«Loi modifiant le Code civil relativement au délai de prescription de
l'action des précepteurs et instituteurs pour enseignement),

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 155) intitulé:
«Loi modifiant l'article 931 du Code de procédure civile et se rapportant
à la saisie-arrêt avant jugement relativement aux dommages causés par
un véhicule automobile appartenant à un étranger),

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 6 FÉVRIER 1935.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Garneau,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Marchand,
Nicol,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Garneau* :

N° 41—d'Eddie Martin et autres.

Par l'honorable M. *Scott* :

N° 42—De W. W. Southam et autres;

N° 43—De la Montreal Industrial Land Company.

Par l'honorable M. *Kelley* :

N° 44—Du R. P. Henry Keane, S.J. Université de Régopolis.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 39—De Sarsfield Malone, demandant la validation de son contrat de mariage;

N° 40—De la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 h. 30 du matin.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 4).

intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la publication de la condition imposée en vertu de l'article 749», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85) intitulé: «Loi changeant le nom de Dora MacLaurin en celui de Dora Dunlop et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et dame Catherine Ekers Dunlop», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 86) intitulé: «Loi concernant les fonds d'amortissement de la ville de Coaticook», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que le dit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 87) intitulé: «Loi validant certains titres de dame Rose Cardinal-Painchaud et d'Armand Cardinal», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 92) intitulé: «Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Denis de Brompton, dans le comté de Richmond», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95) intitulé: «Loi déclarant les droits de dame Margaret Dale Learmont en

vertu du testament de feu Joseph B. Learmont» pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que le dit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 96) intitulé: «Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Pierre-Paul Vinet à l'étude du droit sans examen», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 103) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 171) intitulé: «Loi modifiant la Loi des agents de recouvrement relativement au terme du cautionnement», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 173) intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 3) intitulé: «Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 94, relative à certains actes et documents dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé»,

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 7 FÉVRIER 1935.

(Séance à 11 h. 30 du matin)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Garneau,
Grothé,
Kelly,

Lemieux,
Létourneau,
Marchand,
Nicol,
Ouellet,
Roberge,
Roy.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 41—D'Eddie Martin et autres, demandant des amendements à la charte de la cité de Trois-Rivières;

N° 42—De W.-W. Southam et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de «Sir George Williams College of the Young Men's Christian Association of Montreal»;

N° 43—De la Montreal Industrial Land Company, Limited, demandant que l'entretien de certaines rues de Montréal soient à la charge de la ville;

N° 44—Du R. P. Henry Keane, S.J., et autres, demandant la consolidation de la loi de la province du Canada constituant en corporation l'Université de Regiopolis.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 7 février 1935.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport:—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 18—De dame Clémentine Minguet et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de «Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie»;

N° 21—De dame Graziella Laurier, épouse de J.-H.-W. Renaud, demandant une loi concernant la succession de feu Ch.-Hypolite Laurier;

N° 22—De Pierre-Paul Vinet, demandant son admission à l'étude du droit sans examen;

N° 24—De la Roberval & Saguenay Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 25—De la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant la ratification de son règlement n° 353;

N° 26—De dame Rose Cardinal Painchaud et d'Armand Cardinal, demandant la validation de certains titres les concernant;

N° 29—De la cité de Lévis, demandant des amendements à sa charte;

N° 32—De la ville La Salle, demandant des amendements à sa charte;

N° 34—De la cité de Lachine, demandant des amendements à sa charte;

N° 35—De Jean-Aubert Loranger et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les successions de feu Mathilda Hatt et autres;

N° 36—De la cité de Joliette, demandant des amendements à sa charte;

N° 37—De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 38—De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 40—De la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte.

En ce qui concerne les requêtes suivantes :

N° 27—De la municipalité de la Grande-Ile, demandant la ratification de son règlement n° 6, adopté le 6 novembre 1934;

N° 28—De la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, demandant la ratification de son règlement n° 18, adopté le 1er octobre 1934,

renvoyées pour irrégularités, les parties intéressées ont déclaré, dans les deux cas, que ces municipalités ne possèdent pas de sceaux. Votre commission, en conséquence, recommande que l'article 34 des règlements soit suspendu.

En ce qui concerne la requête suivante :

N° 33—De Geo. Christie Canada, Limited, demandant la ratification d'une résolution de la cité de Trois-Rivières, en date du 13 novembre 1933,

votre commission est d'avis que les signatures y apposées doivent être considérées suffisantes.

C'est pourquoi votre commission recommande que les requêtes susmentionnées soient lues et reçues.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 27—De la municipalité de la Grande-Ile, demandant la ratification de son règlement n° 6, adopté le 6 novembre 1934;

N° 28—De la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, demandant la ratification de son règlement n° 18, adopté le 1er octobre 1934;

N° 33—De Geo. Christie Canada, Limited, demandant la ratification d'une résolution de la cité de Trois-Rivières, en date du 13 novembre 1933.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 75) intitulé: «Loi constituant en corporation "Les Sœurs Adoratrices du Précieux-Sang de Mont-Laurier"» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 80) intitulé: «Loi modifiant la loi constituant en corporation *Quebec Paper Box Company* et changeant son nom en celui

de «La Compagnie Dorchester, Limitée», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 81) intitulé: «Loi modifiant la loi constituant en corporation *Dominion Corset Company* et changeant son nom en celui de La Compagnie Amyot, Limitée» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 83) intitulé: «Loi concernant la perception de certaines taxes par la ville de Montréal-sud», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements; pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au jeudi 14 février courant à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 79) intitulé: «Loi constituant en corporation "Les Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie),

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 4) intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la publication de la condition imposée en vertu de l'article 749»,

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 85) intitulé: «Loi changeant le nom de Dora MacLaurin en celui de Dora Dunlop et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et dame Catherine Ekers Dunlop),

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 86) intitulé: «Loi concernant les fonds d'amortissement de la ville de Coaticook),

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 87) intitulé:

«Loi validant certains titres de dame Rose Cardinal-Painchaud et d'Armand Cardinal»,

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 92) intitulé:
«Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Denis de Brompton, dans le comté de Richmond»,

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 95) intitulé:
«Loi déclarant les droits de dame Margaret Dale Learmont en vertu du testament de feu Joseph B. Learmont»,

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 96) intitulé:
«Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Pierre-Paul Vinet à l'étude du droit sans examen»,

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 103) intitulé:
«Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières»,

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 171) intitulé:
«Loi modifiant la Loi des agents de recouvrement relativement au terme du cautionnement»,

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 173) intitulé:
«Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans
la cité de Hull»,

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 14 FÉVRIER 1935.

(Séance à 3 h. 30 de l'après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Champagne,
Choquette,
Garneau,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,

Marchand,
Nicol,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,
La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Kelly* :

N° 45—De «The Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-Day Adventists».

Par l'honorable M. *Marchand* :

N° 46—De Norman Vineberg;

N° 47—Du Sun Trust Limited et autres.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 14 février 1935.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport:—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 19—De la Wabasso Cotton Company, Limited, demandant la ratification d'une résolution de la cité de Trois-Rivières en date du 7 janvier 1935;

N° 20—De la Royal Trust Company, demandant la ratification d'un acte de vente à John F. C. Ward et Ch. I. Root;

N° 27—De la municipalité de Grande Ile, demandant la ratification de son règlement No 6, adopté le 6 novembre 1934;

N° 28—De la paroisse de Saint-Louis de Gonzague, demandant la ratification de son règlement No 18, adopté le 1er octobre 1934;

N° 41—D'Eddie Martin et autres, demandant des amendements à la charte de la cité de Trois-Rivières;

N° 42—De W.-W. Southam et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom «Sir George Williams College of the Young Men's Christian Association of Montreal»;

N° 44—Du R. P. Henry Keane, S.J., et autres, demandant la consolidation de la loi de la province du Canada constituant en corporation l'Université de Regiopolis.

Le tout respectueusement soumis,

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 83) intitulé: «Loi concernant la perception de certaines taxes par la ville de Montréal-sud», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 88) intitulé: «Loi concernant la succession de feu Charles-Hypolite Laurier», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 105) intitulé: «Loi concernant les fonds d'amortissement de certaines obligations émises par l'Hôpital Saint-Luc», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 115) intitulé: «Loi modifiant une résolution de la cité des Trois-Rivières, relativement à la taxe d'eau exigible de la compagnie *The Wabasso Cotton Company, Limited*», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 174) intitulé: «Loi modifiant l'article 228 du Code municipal», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à 11 h. 30 du matin.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 4), intitulé: «Loi modifiant la Code de procédure civile relativement à la publication de la condition imposée en vertu de l'article 749»,

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 15 FÉVRIER 1935.

(Séance à 11 h. 30 du matin)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,
les honorables messieurs

Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Marchand,
Nicol,
Ouellet,
Roberge,
Roy.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:

Par l'honorable M. *Chapais* :

N° 48—De la ville de l'Isle Maligne.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

N° 46—De Norman Vineberg, demandant que son nom soit changé en celui de Vines;

N° 47—Du Sun Trust Limited et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les substitutions Amable Prévost et Marie-Rosalie-Victoria Bernard.

L'honorable Orateur déclare irrégulière la pétition suivante:

N° 45—De «The Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-Day Adventists», demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ladite pétition soit renvoyée à la commission des règlements afin de considérer les irrégularités.

L'honorable M. *Kelly*, de la commission des comptes contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Québec, le 14 février 1935.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport:—

Votre commission a l'honneur de faire rapport qu'une sous-commission composée des honorables MM. *Bryson, Champagne, Du Tremblay et Scott*, a été nommée pour examiner les comptes déposés au Conseil législatif le 30 janvier 1935 et pour en faire rapport à la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

J. H. KELLY,

Président pro tempore.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 79) intitulé: «Loi constituant en corporation «Les Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 86) intitulé: «Loi concernant les fonds d'amortissement de la ville de Coaticook», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n.º 87) intitulé: «Loi validant certains titres de dame Rose Cardinal-Painchaud et d'Armand Cardinal», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n.º 92) intitulé: «Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Denis de Brompton, dans le comté de Richmond», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture des amendements à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 96) intitulé: «Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Pierre-Paul Vinet à l'étude du droit sans examen», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 103) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu...

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Kelly* donne avis de motion.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi prochain, 20 février, à 3 h. 30 de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 77) intitulé: «Loi permettant à Norman Vineberg de changer son nom de famille de Vineberg en celui de Vines»,

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 88) intitulé:
«Loi concernant la succession de feu Charles-Hypolite Laurier»,
Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 105) intitulé:
«Loi concernant les fonds d'amortissement de certaines obligations émises
par l'Hôpital Saint-Luc»,
Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 174) intitulé:
«Loi modifiant l'article 228 du Code municipal»,
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 20 FÉVRIER 1935:

(Séance à 3 h. 30 de l'après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Champagne,
Choquette,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,
Marchand,

Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:

Par l'honorable M. *Roy*:

N° 49—De la Commission des Écoles Catholiques des Trois-Rivières.

La pétition suivante est lue et reçue:

N° 48—De la Corporation Municipale de Saint-Joseph d'Alma et autres, demandant l'adoption d'une loi abrogeant la loi constituant en corporation la ville d'Isle Maligne.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 86), intitulé: «Loi concernant les fonds d'amortissement de la ville de Coaticook», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 103), intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 5) intitulé: «Loi modifiant l'article 2161e du Code civil relativement à certains avis à être donnés au procureur général», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 8) intitulé: «Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires concernant le paiement de la pension des juges des sessions et des magistrats de police et de district», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 23) intitulé: «Loi modifiant la Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 76) intitulé: «Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 84) intitulé: «Loi constituant en corporation «La Compagnie Mutuelle d'Assurance LaSalle»—'LaSalle Mutual Insurance Company'», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 91) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Lévis», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 93) intitulé: «Loi ratifiant le règlement numéro 350 de la corporation de la cité de Salaberry de Valleyfield et un contrat pour lui donner effet», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 98) intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville LaSalle», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 108) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Verdun», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 113) intitulé: «Loi concernant le titre de la *Royal Trust Company* à un terrain dans la cité de Montréal», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120) intitulé: «Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la cité des Trois-Rivières, fixant pour une période de cinq ans l'évaluation des propriétés de la compagnie *Geo. Christie Canada, Limited*», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain matin à 11 h. 30.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 92), intitulé: «Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Denis-de-Brompton, dans le comté de Richmond».

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 21 FÉVRIER 1935.

(Séance à 11 h. 30 avant-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Champagne,
Choquette,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,
Marchand,

Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Létourneau* :

N° 50—De la Cité de Québec.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 49—De la Commission des Écoles catholiques des Trois-Rivières, demandant des amendements à la loi générale de l'Instruction Publique.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 85) intitulé : «Loi changeant le nom de Dora MacLaurin en celui de Dora Dunlop et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et dame Catherine Ekers Dunlop,» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 88) intitulé: «Loi concernant la succession de feu Charles-Hypolite Launier,» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 95) intitulé: «Loi déclarant les droits de dame Margaret Dale Learmont en vertu du testament de feu Joseph B. Learmont,» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 115) intitulé: «Loi modifiant une résolution de la cité des Trois-Rivières, relativement à la taxe d'eau exigible de la compagnie *The Wabasso Cotton Company, Limited*», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 87), intitulé: «Loi validant certains titres de dame Rose Cardinal-Painchaud et d'Armand Cardinal», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'honorable M. *Simard* donne avis de motion.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi prochain, 27 février, à 3 h. 30 p. m.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 5) intitulé: «Loi modifiant l'article 2161e du Code civil relativement à certains avis à être donnés au procureur général».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est.

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 8) intitulé: «Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires concernant le paiement de la pension des juges des sessions et des magistrats de police et de district».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 23) intitulé:

«Loi modifiant la Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 76) intitulé: «Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec».

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 84) intitulé: «Loi constituant en corporation «La Compagnie Mutuelle d'Assurance LaSalle»—'LaSalle Mutual Insurance Company'».

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 91) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Lévis».

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 93) intitulé: «Loi ratifiant le règlement numéro 350 de la corporation de la cité de Salaberry de Valleyfield et un contrat pour lui donner effet».

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 98) intitulé:
«Loi modifiant la charte de la ville LaSalle».

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 108) intitulé:
«Loi modifiant la charte de la cité de Verdun».

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 113) intitulé:
«Loi concernant le titre de la *Royal Trust Company* à un terrain dans la
cité de Montréal».

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 120) intitulé:
«Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la cité des Trois-
Rivières, fixant pour une période de cinq ans l'évaluation des propriétés
de la compagnie *Geo. Christie Canada, Limited*».

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 27 FÉVRIER 1935.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

<i>Bullock,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellet,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Létourneau,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Grothé* :

N° 51—Du Révérend Père Alfred Charron et autres;

N° 52—Du Collège de Notre-Dame, Côte-des-Neiges.

La pétition suivante est lue et reçue:

N° 50—De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 77) intitulé: «Loi permettant à Norman Vineberg de changer son nom de famille de Vineberg en celui de Vines», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 105) intitulé: «Loi concernant les fonds d'amortissement de certaines obligations émises par l'Hôpital Saint-Luc», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 92), intitulé: «Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Denis de Brompton, dans le comté de Richmond», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 10) intitulé: «Loi concernant l'octroi d'un certain subside à la ville de Terrebonne», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 24) intitulé: «Loi modifiant la Loi concernant le droit de voter aux élections

municipales ou scolaires nonobstant le non-paiement des taxes», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 27) intitulé: «Loi pour valider la publication de certains avis municipaux», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 28) intitulé: «Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 101) intitulé: «Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Laval», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Lachine», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 104) intitulé: «Loi concernant les successions de feu Mathilda Hatt, de feu dame Marie Amélie Elisabeth Hatt et de feu Louis Joseph Dezery Beau-dry», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 106) intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 109) intitulé: «Loi autorisant l'Association des Optométristes et Opticiens de la province de Québec à admettre Charles-L. Normandin à la pratique de la profession d'oprométriste et opticien», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 110) intitulé: «Loi ratifiant le règlement No 353 de la cité de Salaberry-de-Valleyfield», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 111) intitulé: «Loi ratifiant le règlement No 18 de la municipalité de la paroisse de Saint-Louis de Gonzague, dans le comté de Beauharnois, et certaines résolutions des commissaires d'écoles et des syndics d'écoles de ladite paroisse», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième séance à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 124) intitulé: «Loi confirmant les limites de la municipalité de la paroisse de Varennes», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 178) intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le paiement des deniers prélevés», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain matin à 11 h. 30.

L'honorable M. *Kelly* prend la parole sur sa motion à l'effet qu'une adresse à l'honorable Lieutenant-Gouverneur soit adoptée demandant la production de la copie de toute correspondance échangée depuis 1933 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial au sujet des pêcheries dans la province de Québec.

L'honorable M. *Lemieux* propose l'ajournement du débat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 5) intitulé: «Loi modifiant l'article 2161e du Code civil relativement à certains avis à être donnés au procureur général».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 8) intitulé: «Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires concernant le paiement de la pension des juges des sessions et des magistrats de police et de district».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 23) intitulé: «Loi modifiant la Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 28 FÉVRIER 1935.

(Séance à 11 h. 30 avant-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Champagne,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,

Marchand,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,
Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 51—Du Révérend Père Alfred Charron et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de «Les Religieux de Sainte-Croix»;
N° 52—Du Collège Notre-Dame, Côte-des-Neiges, demandant que son nom soit changé en celui de «Collège Notre-Dame du Sacré-Cœur».

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 76) intitulé: «Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un certain amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec son amendement, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec son amendement, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec son amendement, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec un certain amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 84) intitulé: «Loi constituant en corporation «La Compagnie Mutuelle d'Assurance LaSalle»—'LaSalle Mutual Insurance Company'», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un certain amendement, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec son amendement, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec son amendement, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec son amendement, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec un certain amendement pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 91) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Lévis», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 98) intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville LaSalle», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 113) intitulé: «Loi concernant le titre de la *Royal Trust Company* à un terrain dans la cité de Montréal», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 120) intitulé: «Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la cité des Trois-Rivières, fixant pour une période de cinq ans l'évaluation des propriétés de la compagnie *Geo. Christie Canada, Limited*», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 88), intitulé: «Loi concernant la succession de feu Charles-Hypolite Laurier», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'honorable M. *Scott* donne avis de motion.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi prochain, 6 mars, à 3 h. 30 de l'après-midi.

L'honorable M. *Simard* prend la parole sur sa motion à l'effet qu'une adresse à l'honorable Lieutenant-Gouverneur soit adoptée demandant la production de la copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et les municipalités de l'Île de Montréal, et

autres municipalités, relativement à l'agrandissement de la ville de Montréal et au changement de son mode d'administration.

L'honorable M. *Martin* propose l'ajournement du débat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 10) intitulé: «Loi concernant l'octroi d'un certain subside à la ville de Terrebonne».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 24) intitulé: «Loi modifiant la Loi concernant le droit de voter aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non-paiement des taxes».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 27) intitulé: «Loi pour valider la publication de certains avis municipaux».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 28) intitulé: «Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 101) intitulé: «Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Laval».

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 102) intitulé:
«Loi modifiant la charte de la cité de Lachine».

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 104) intitulé:
«Loi concernant les successions de feu Mathilda Hatt, de feu dame Marie
Amélie Elizabeth Hatt et de feu Louis Joseph Dezery Beaudry».

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 106) intitulé:
«Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville».

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 109) intitulé:
«Loi autorisant l'Association des Optométristes et Opticiens de la pro-
vince de Québec à admettre Charles-L. Normandin à la pratique de la
profession d'optométriste et opticien».

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 110) intitulé:
«Loi ratifiant le règlement No 353 de la cité de Salaberry-de-Valleyfield».

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 111) intitulé:
«Loi ratifiant le règlement No 18 de la municipalité de la paroisse de Saint-Louis de Gonzague, dans le comté de Beauharnois, et certaines résolutions des commissaires d'écoles et des syndics d'école de ladite paroisse».

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 124) intitulé:
«Loi confirmant les limites de la municipalité de la paroisse de Varennes».

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 178) intitulé:
«Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le paiement des deniers prélevés».

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 6 MARS 1935.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,

Marchand,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Lemieux* :

N° 53—De l'Association de Bienfaisance et de Retraite de la Police de Montréal;

N° 54—De Wilbrod Décarie.

Par l'honorable M. *Simard* :

N° 55—De la cité de St-Lambert.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 27 février 1935.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport:—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 23—Du village de Sainte-Angèle-de-Laval, demandant la réglementation du passage du fleuve Saint-Laurent entre Trois-Rivières et ledit village;

N° 30—De la commission scolaire de la Pointe-aux-Trembles (Laval), demandant l'adoption d'une loi relative à la perception des taxes, etc;

N° 31—De la ville de Montréal-Est, demandant des amendements à sa charte;

N° 39—De Sarsfield Malone, demandant la validation de son contrat de mariage;

N° 40—De la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte;

N° 43—De la Montreal Industrial Land Company, Limited, demandant que l'entretien de certaines rues de Montréal soit à la charge de la ville;

N° 46—De Norman Vineberg, demandant que son nom soit changé en celui de Vines;

N° 47—Du Sun Trust Limited et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les substitutions Amable Prévost et Marie-Rosalie-Victoire Bernard;

N° 48—De la Corporation Municipale de Saint-Joseph d'Alma et autres, demandant l'adoption d'une loi abrogeant la loi constituant en corporation la ville de l'Île Maligne;

N° 49—De la Commission des Écoles Catholiques des Trois-Rivières, demandant des amendements à la loi générale de l'Instruction publique;

N° 50—De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 51—Du Révérend Père Alfred Charron et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de «Les Religieux de Sainte-Croix»;

N° 52—Du Collège Notre-Dame, Côte-des-Neiges, demandant que son nom soit changé en celui de «Collège Notre-Dame du Sacré-Cœur»;

En ce qui concerne la requête N° 45—De «The Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-Day Adventists», demandant des amendements à sa charte, votre commission a l'honneur de faire rapport qu'une nouvelle pétition dûment signée et portant le sceau requis, a été reçue des parties intéressées, rendant ladite requête régulière. Votre commission recommande donc que ladite pétition soit maintenant lue et reçue.

Le tout respectueusement soumis

E. CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. Choquette, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 45—De «The Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-Day Adventists», demandant des amendements à sa charte.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 76), intitulé: «Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 77), intitulé: «Loi permettant à Norman Vineberg de changer son nom de famille de Vineberg en celui de Vines», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 91), intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Lévis», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 98), intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville LaSalle», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 105), intitulé: «Loi concernant les fonds d'amortissement de certaines obligations émises par l'Hôpital Saint-Luc», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 113), intitulé: «Loi concernant le titre de la *Royal Trust Company* à un terrain dans la cité de Montréal», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 115), intitulé: «Loi modifiant une résolution de la cité des Trois-Rivières, relativement à la taxe d'eau exigible de la compagnie *The Wabasso Cotton Company, Limited*», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120), intitulé: «Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la cité des Trois-Rivières, fixant pour une période de cinq ans l'évaluation des propriétés de la compagnie *Geo. Christie Canada, Limited*», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a. accepté ses amendements.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A quatre heures de l'après-midi, l'honorable M. E.-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 83— 3 Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 94, relative à certains actes et documents dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé.
- 103— 4 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la publication de la condition imposée en vertu de l'article 749.
- 94— 5 Loi modifiant l'article 2161e du Code civil relativement à certains avis à être donnés au procureur général.
- 60— 8 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires concernant le paiement de la pension des juges des sessions et des magistrats de police et de district.
- 87— 23 Loi modifiant la Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires.
- 153— 75 Loi constituant en corporation Les Sœurs Adoratrices du Précieux-Sang de Mont-Laurier.
- 54— 76 Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
- 179— 77 Loi permettant à Norman Vineberg de changer son nom de famille de Vineberg en celui de Vines.
- 154— 79 Loi constituant en corporation Les Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie.
- 163— 80 Loi modifiant la Loi constituant en corporation *Quebec Paper Box Company* et changeant son nom en celui de *La Compagnie Dorchester, Limitée*.
- 162— 81 Loi modifiant la Loi constituant en corporation *Dominion Corset Company* et changeant son nom en celui de *La Compagnie Amyot, Limitée*.
- 132— 83 Loi concernant la perception de certaines taxes par la ville de Montréal-sud.

CHAP.

- 178— 85 Loi changeant le nom de Dora MacLaurin en celui de Dora Dunlop et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et dame Catherine Ekers Dunlop.
- 128— 86 Loi concernant les fonds d'amortissement de la ville de Coaticook.
- 166— 87 Loi validant certains titres de dame Rose Cardinal-Painchaud et d'Armand Cardinal.
- 170— 88 Loi concernant la succession de feu Charles-Hypolite Laurier.
- 121— 91 Loi modifiant la charte de la cité de Lévis.
- 139— 92 Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Denis-de-Brompton, dans le comté de Richmond.
- 171— 95 Loi déclarant les droits de dame Margaret Dale Learmont en vertu du testament de feu Joseph B. Learmont.
- 174— 96 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Pierre-Paul Vinet à l'étude du droit sans examen.
- 130— 98 Loi modifiant la charte de la Ville LaSalle.
- 116— 103 Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
- 158— 105 Loi concernant les fonds d'amortissement de certaines obligations émises par l'Hôpital Saint-Luc.
- 149— 113 Loi concernant le titre de la *Royal Trust Company* à un terrain dans la cité de Montréal.
- 117— 115 Loi ratifiant une résolution de la cité des Trois-Rivières, relativement à la taxe d'eau exigible de la compagnie *The Wabasso Cotton Company, Limited*.
- 118— 120 Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la cité des Trois-Rivières, fixant pour une période de cinq ans l'évaluation des propriétés de la compagnie *Geo. Christie Canada, Limited*.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 31) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la pêche relativement au droit de passage en faveur des locataires d'une réserve de pêche», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois:

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 33) intitulé: «Loi modifiant l'article 1222a du Code de procédure civile, relativement à la transcription des notes sténographiques des témoignages», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 78) intitulé: «Loi modifiant la charte du village de Senneville», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 117) intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est, 1934», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 126) intitulé: «Loi concernant le contrat de mariage de George Shooner et de dame Jeanne DeBlois», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 150) intitulé: «Loi modifiant le Code Civil concernant l'enregistrement de certains jugements», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 177) intitulé: «Loi érigeant en municipalité le canton De Sales», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
 Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
 lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 179)
 intitulé: «Loi modifiant le Code civil relativement aux visites des maisons
 à louer», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
 Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
 lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Roberge* donne avis de motion.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle
 soit ajournée à demain matin à 11 h. 30.

L'honorable M. *Kelly* propose:

Qu'une adresse à l'honorable Lieutenant-Gouverneur soit adoptée
 demandant la production de la copie de toute correspondance échangée
 depuis 1933 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial
 au sujet des pêcheries dans la province de Québec.

L'honorable M. *Lemieux* seconde la motion.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est
 Résolue affirmativement.

L'honorable M. *Scott* propose:

Que la résolution adoptée le 28 février dernier sur division, et formulée
 comme suit: «Que le bill intitulé *Loi constituant en corporation la Compa-*
gnie d'Assurance LaSalle—LaSalle Mutual Insurance Company soit adopté
 en troisième lecture tel qu'amendé», soit rescindée; et que l'ordre, adopté
 le même jour et formulé comme suit: «Que le greffier se rende à l'Assemblée
 législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec un certain
 amendement pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législa-
 tive», soit révoqué; et que ledit bill tel qu'amendé soit de nouveau référé
 au Comité des bills privés pour plus ample considération.

L'honorable M. *Champagne* seconde la motion.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est
 Résolue affirmativement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 10) intitulé:
 «Loi concernant l'octroi d'un certain subside à la ville de Terrebonne».

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 27) intitulé:
«Loi pour valider la publication de certains avis municipaux».

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 28) intitulé:
«Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques».

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau le document suivant:

Rapport n° 22 du bibliothécaire de la Législature de Québec, janvier
à décembre 1934.

Alors, sur la motion de l'honorable M. Nicol, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 7 MARS 1935.

(Séance à 11 h. 30 avant-midi)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,

Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,
Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

N° 53—De l'Association de Bienfaisance et de Retraite de la Police de Montréal, demandant des pouvoirs additionnels relatifs à son système de pension et de contribution;

N° 54—De Wilbrod Décarie, demandant des pouvoirs additionnels comme exécuteur testamentaire de feu Joseph-Aimé Massue;

N° 55—De la cité de Saint-Lambert, demandant la refonte de sa charte.

L'honorable M. *Laferté* présente un rapport de la commission des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DU COMITÉ DES BILLS PRIVÉS

Ce 6 mars 1935.

Le Comité des bills privés auquel a été soumis le bill (n° 108) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Verdun» fait rapport que les personnes qui ont présenté ce bill voudraient y insérer une disposition qui n'a pas été mentionnée dans les avis publiés conformément à l'article

46 des Règlements du Conseil législatif; que cette nouvelle disposition a pour objet de taxer les magasins dits «chain stores»; que le seul avis public qui en ait été donné jusqu'à date a paru dans le «Devoir» et le «Star» de Montréal le 19 février dernier.

En conséquence, votre Comité des bills privés demande à la Chambre, conformément à l'article 61 des Règlements du Conseil législatif, si elle désire que cedit Comité prenne en considération la disposition en question soumise comme article 526a.

Le tout humblement soumis,

H. LAFERTÉ,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Laferté*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Martin* propose:

Que la Chambre autorise son comité permanent des bills privés à prendre en considération la nouvelle disposition 526a que l'on désire insérer dans le bill (n° 108), intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Verdun», nonobstant le fait que les avis publiés conformément à l'article 46 des Règlements du Conseil législatif ne mentionnent pas cette disposition.

L'honorable M. *Létourneau* seconde la motion.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est Résolue affirmativement sur division.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 93) intitulé: «Loi ratifiant le règlement numéro 350 de la corporation de la cité de Salaberry de Valleyfield et un contrat pour lui donner effet», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 101) intitulé: «Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Laval», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 102) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Lachine», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

L'honorable M. *Scott* propose que ledit rapport ne soit pas reçu maintenant, mais que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de l'article 13 dudit bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 104) intitulé: «Loi concernant les successions de feu Mathilda Hatt, de feu dame Marie Amélie Elisabeth Hatt et de feu Louis Joseph Dezery Beaudry», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 106) intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 109) intitulé: «Loi autorisant l'Association des Optométristes et Opticiens de la province de Québec à admettre Charles-L. Normandin à la pratique de la profession d'optométriste et opticien», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il coté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 124), intitulé: «Loi confirmant les limites de la municipalité de la paroisse de Varennes», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi prochain, 13 mars, à 3 h. 30 de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 78) intitulé: «Loi modifiant la charte du village de Senneville».

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 117) intitulé:
«Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est, 1934».

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 126) intitulé:
«Loi concernant le contrat de mariage de George Shooner et de dame
Jeanne DeBlois».

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 150) intitulé:
«Loi modifiant le Code civil concernant l'enregistrement de certains juge-
ments».

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 177) intitulé:
«Loi érigeant en municipalité le canton De Sales».

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 179) intitulé:
«Loi modifiant le Code civil relativement aux visites des maisons à louer».

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 13 MARS 1935.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,

Marchand,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Grothé* :

N° 56—De «Les Oblates Franciscaines de Saint-Joseph» ;

N° 57—De L'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 110) intitulé : «Loi ratifiant le règlement No 353 de la cité de Salaberry-de-Valleyfield», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 101), intitulé: «Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Laval», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102), intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Lachine», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 106), intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 124), intitulé: «Loi confirmant les limites de la municipalité de la paroisse de Varennes», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 34) intitulé: «Loi concernant l'établissement d'un ou de plusieurs entrepôts frigorifiques, pour fins de pêche», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Létourneau* donne avis de motion.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à 11 h. 30 avant-midi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 24), intitulé: «Loi modifiant la Loi concernant le droit de voter aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non-paiement des taxes».

L'honorable M. *Nicol* propose que ledit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un certain amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec son amendement, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec son amendement, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec son amendement, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec un certain amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 31) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la pêche relativement au droit de passage en faveur des locataires d'une réserve de pêche».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill n° 33) intitulé: «Loi modifiant l'article 1222a du Code de procédure civile, relativement à la transcription des notes sténographiques des témoignages».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 14 MARS 1935.

(Séance à 11 h. 30 avant-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,

Marchand,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 56—De Les Oblates Franciscaines de Saint-Joseph, demandant d'être constituées en corporation;

N° 57—De L'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Kelly* présente un rapport de la commission de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DU COMITÉ DE LÉGISLATION

Ce 14 mars 1935.

Le Comité de législation, auquel a été soumis le bill (n° 151) intitulé : «Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires concernant la juridiction concurrente du tribunal de Rimouski», fait rapport que le pétitionnaire a demandé de retirer ledit bill.

Le tout humblement soumis,

JOHN HALL KELLY,

Président pro tem.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Kelly*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 152) intitulé: «Loi modifiant l'article 83 du Code de procédure civile», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Kelly*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 153) intitulé: «Loi modifiant le Code civil relativement au délai de prescription de l'action des précepteurs et instituteurs pour enseignement», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Kelly*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 173) intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Kelly*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 177) intitulé: «Loi érigeant en municipalité le canton De Sales», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Kelly*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 178) intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le paiement des deniers prélevés», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 78) intitulé: «Loi modifiant la charte du village de Senneville», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 108) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité

de Verdun», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 111) intitulé: «Loi ratifiant le règlement No 18 de la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, dans le comté de Beauharnois, et certaines résolutions des commissaires d'écoles et des syndics d'école de ladite paroisse», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 126) intitulé: «Loi concernant le contrat de mariage de George Shooner et de dame Jeanne DeBlois», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette

Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 119) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Montréal», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi prochain, 20 mars, à 3 h. 30 de l'après-midi.

L'honorable M. *Simard* propose, appuyé par l'honorable M. *Martin*, que sa motion présentée le 28 février dernier, et formulée comme suit:

«Qu'une adresse à l'honorable Lieutenant-Gouverneur soit adoptée demandant la production de la copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et les municipalités de l'Île de Montréal, et autres municipalités, relativement à l'agrandissement de la ville de Montréal et au changement de son mode d'administration», sur laquelle l'honorable M. *Martin* devait prendre la parole, soit retirée du consentement unanime de la Chambre.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 31) intitulé:

«Loi modifiant la Loi de la pêche relativement au droit de passage en faveur des locataires d'une réserve de pêche».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 33) intitulé: «Loi modifiant l'article 1222a du Code de procédure civile, relativement à la transcription des notes sténographiques des témoignages».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 34) intitulé: «Loi concernant l'établissement d'un ou de plusieurs entrepôts frigorifiques, pour fins de pêche».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 20 MARS 1935.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

<i>Bullock,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellet,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Marchand,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÉGLEMENTS

Ce 20 mars 1935.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 53—De l'Association de Bienfaisance et de Retraite de la Police de Montréal, demandant des pouvoirs additionnels relatifs à son système de pension et de contributions;

N° 54—De Wilbrod Décarie, demandant des pouvoirs additionnels comme exécuteur testamentaire de feu Joseph-Aimé Massue;

N° 55—De la cité de Saint-Lambert, demandant la refonte de sa charte;

N° 56—De Les Oblates Franciscaines de Saint-Joseph, demandant d'être constituées en corporation;

N° 57—De L'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis,

E. CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 84) intitulé: «Loi constituant en corporation «La Compagnie Mutuelle d'Assurance LaSalle»—«*LaSalle Mutual Insurance Company*», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill tel qu'amendé soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 24), intitulé: «Loi modifiant la Loi concernant le droit de voter aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non-paiement de taxes», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 78), intitulé: «Loi modifiant la charte du village de Senneville», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 108), intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Verdun», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 110), intitulé: «Loi ratifiant le règlement No 353 de la cité de Salaberry-de-Valleyfield», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 111), intitulé: «Loi ratifiant le règlement No 18 de la municipalité de la paroisse

de Saint-Louis-de-Gonzague, dans le comté de Beauharnois, et certaines résolutions des commissaires d'écoles et des syndic d'écoles de ladite paroisse», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 126), intitulé: «Loi concernant le contrat de mariage de George Shooner et de dame Jeanne DeBlois», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 47) intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'adoption», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 82) intitulé: «Loi refondant la charte de la cité de Joliette», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118) intitulé: «Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre Sarsfield Malone et dame Marie Poliquin», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 128) intitulé: «Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 130) intitulé: «Loi constituant en corporation les Religieux de Sainte-Croix», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
 Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
 lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 132)
 intitulé: «Loi légalisant certains actes relatifs à la paroisse canonique de
 Saint-Charles de Caplan», pour lequel elle demande l'agrément de cette
 Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
 Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
 lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 133)
 intitulé: «Loi concernant la succession de feu Joseph-Aimé Massue», pour
 lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est
 Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
 lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 183)
 intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile concernant l'examen
 des débiteurs après jugement», pour lequel elle demande l'agrément de
 cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
 lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 190)
 intitulé: «Loi modifiant la loi 19 George V, chapitre 124», pour lequel elle
 demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
 Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
 lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Nicol* propose:

Que la résolution adoptée le 7 mars dernier, et formulée comme suit:
 «Que le bill N° 93 intitulé *Loi ratifiant le règlement numéro 350 de la corpo-
 ration de la cité de Salaberry de Valleyfield et un contrat pour lui donner
 effet*» soit rescindé: et que l'ordre, adopté le même jour et formulé comme
 suit: «Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que

le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative», soit révoqué; et que ledit bill soit renvoyé au Comité plénier de la Chambre pour plus ample considération.

Et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur d'vision.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté de bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 34) intitulé: «Loi concernant l'établissement d'un ou de plusieurs entrepôts frigorifiques, pour fins de pêche».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 21 MARS 1935.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Marchand,

Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 7) intitulé: «Loi validant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 35) intitulé: «Loi concernant la ratification de certains règlements d'emprunts municipaux pour aider aux chômeurs», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 43) intitulé: «Loi prolongeant d'une année la Loi des assurances de Québec, 1933 (dispositions temporaires)», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 44) intitulé: «Loi pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 112) intitulé: «Loi ratifiant le règlement No 6 de la municipalité de Grande Ile», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 125) intitulé: «Loi concernant les substitutions Amable Prévost et Marie-Rosalie-Victoire Bernard», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain, à 3 h. 30 de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 84), intitulé: «Loi constituant en corporation «La Compagnie Mutuelle d'Assurance LaSalle»—«*LaSalle Mutual Insurance Company*».

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 47) intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'adoption».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 82) intitulé: «Loi refondant la charte de la cité de Joliette».

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 118) intitulé: «Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre Sarsfield Malone et dame Marie Poliquin».

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 128) intitulé: «Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières».

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 130) intitulé: «Loi constituant en corporation les Religieux de Sainte-Croix».

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 132) intitulé:
«Loi légalisant certains actes relatifs à la paroisse canonique de Saint-Charles de Caplan».

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 133) intitulé:
«Loi concernant la succession de feu Joseph-Aimé Massue».

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 183) intitulé:
«Loi modifiant le Code de procédure civile concernant l'examen des débiteurs après jugement».

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 190) intitulé:
«Loi modifiant la loi 19 George V, chapitre 124».

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 26 MARS 1935.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Champagne,
Chapuis,
Choquette,
Du Tremblay,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,

Letourneau,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 119) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Montréal», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture des amendements à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 93), intitulé: «Loi ratifiant le règlement numéro 350 de la corporation de la cité de Salaberry de Valleyfield et un contrat pour lui donner effet», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 2) intitulé: «Loi modifiant l'article 2182 du Code civil», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 17) intitulé: «Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 90) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Longueuil», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 100) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Montréal», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 135) intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 136) intitulé: «Loi modifiant la charte de l'hôpital Saint-Joseph des convalescentes», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 137) intitulé: «Loi constituant en corporation «Les Oblates franciscaines de Saint-Joseph», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 188) intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile relativement au délai pour fournir le cautionnement en appel», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première et deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Kelly* présente un bill ("B") intitulé: «Loi modifiant l'article 115 de la Loi des Tribunaux Judiciaires».

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 47) intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'adoption».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 7) intitulé: «Loi validant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 35) intitulé: «Loi concernant la ratification de certains règlements d'emprunts municipaux pour aider aux chômeurs».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 43) intitulé: «Loi prolongeant d'une année la Loi des assurances de Québec, 1933 (dispositions temporaires)».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 27 MARS 1935.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,

Marchand,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 155) intitulé: «Loi modifiant l'article 931 du Code de procédure civile et se rapportant à la saisie-arrêt avant jugement relativement aux dommages causés par un véhicule automobile appartenant à un étranger», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient inscrits à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 171) intitulé: «Loi modifiant la Loi des agents de recouvrement relativement au terme du cautionnement», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 174) intitulé: «Loi modifiant l'article 228 du Code municipal», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a

été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient inscrits à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 179) intitulé: «Loi modifiant le Code civil relativement aux visites des maisons à louer», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient inscrits à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 183) intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile concernant l'examen des débiteurs après jugement», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 188) intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile relativement au délai pour fournir le cautionnement en appel», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 190) intitulé: «Loi modifiant la loi 19 George V, chapitre 124», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 82) intitulé: «Loi refondant la charte de la cité de Joliette», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient inscrits à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 112) intitulé: «Loi ratifiant le règlement No 6 de la municipalité de Grande Ile», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient inscrits à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 117) intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est, 1934», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient inscrits à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 118) intitulé: «Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre Sarsfield Malone et dame Marie Pqliquin», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient inscrits à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 125) intitulé: «Loi concernant les substitutions Amable Prévost et Marie-Rosalie-Victoire Bernard», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 128) intitulé: «Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle

a été renvoyé le bill (n° 132) intitulé: «Loi légalisant certains actes relatifs à la paroisse canonique de Saint-Charles de Caplan», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 133) intitulé: «Loi concernant la succession de feu Joseph-Aimé Massue», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 7) intitulé: «Loi validant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 35) intitulé: «Loi concernant la ratification de certains règlements d'emprunts municipaux pour aider aux chômeurs».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette

Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 43) intitulé: «Loi prolongeant d'une année la Loi des assurances de Québec, 1933 (dispositions temporaires)».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 44) intitulé: «Loi pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre».

L'honorable M. *Nicol* prend la parole sur la motion pour deuxième lecture et l'honorable M. *Kelly* ajourne le débat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill ("B") intitulé: «Loi modifiant l'article 115 de la Loi des Tribunaux Judiciaires».

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 2) intitulé: «Loi modifiant l'article 2182 du Code civil».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 17) intitulé:
«Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité plénier de la Chambre pour sa prise en considération à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 90) intitulé:
«Loi modifiant la charte de la cité de Longueuil».

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 100) intitulé:
«Loi modifiant la charte de la cité de Montréal».

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 135) intitulé:
«Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque».

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 136) intitulé:
«Loi modifiant la charte de l'hôpital Saint-Joseph des convalescentes».

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 137) intitulé: «Loi constituant en corporation «Les Oblates franciscaines de Saint-Joseph».

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 3 AVRIL 1935.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Choquette,
Daniel,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,
Marchand,

Martin,
Nicol,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Martin* :

N° 58—De l'honorable Raoul-O. Grothé et al.

Par l'honorable M. *Roy* :

N° 59—De Jean-Conrad Moreau.

Par l'honorable M. *Thériault* :

N° 60—De William-Robert Caron.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 35), intitulé: «Loi concernant la ratification de certains règlements d'emprunts municipaux pour aider aux chômeurs», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 47), intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'adoption», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 84), intitulé: «Loi constituant en corporation «La Compagnie Mutuelle d'Assurance LaSalle»—«*LaSalle Mutual Insurance Company*», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 9)

intitulé: «Loi pour annuler certaines commutations de taxes accordées à la *Ste. Anne Paper Company, Limited*, et à ses prédécesseurs et ayants cause», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 26) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la manutention de la gazoline», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 38) intitulé: «Loi modifiant l'article 23 de la Loi des bureaux d'enregistrement, concernant le remplacement de certains registres ou partie d'iceux», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 45) intitulé: «Loi modifiant la loi du département du trésor, relativement aux dépôts judiciaires et autres», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 52) intitulé: «Loi modifiant l'article 469 de la Loi des cités et villes», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 55) intitulé: «Loi modifiant la Loi des sociétés de colonisation», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 116) intitulé: «Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Quebec Association of Seventh-Day Adventists*», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 129) intitulé: «Loi modifiant la charte du Collège de Notre-Dame, Côte-des-Neiges, et ratifiant trois actes d'obligation et de fiducie», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 131) intitulé: «Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 182) intitulé: «Loi limitant certains droits d'action contre les corporations municipales», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 191) intitulé: «Loi modifiant la Loi de pharmacie de Québec», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 132) intitulé: «Loi légalisant certains actes relatifs à la paroisse canonique de Saint-Charles de Caplan».

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité général pour la prise en considération du bill (n° 17), intitulé: «Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931».

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Choquette*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lésdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, les honorables MM. *Choquette*, *Thériault* et *Nicol* prennent la parole avant que la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Kelly* reprend le débat sur la motion appelant la deuxième lecture du bill (n° 44) intitulé: «Loi pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre», et l'honorable M. *Thériault* propose l'ajournement dudit débat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 155), intitulé: «Loi modifiant l'article 931 du Code de procédure civile et se rapportant à la saisie-arrêt avant jugement relativement aux dommages causés par un véhicule automobile appartenant à un étranger».

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération desdits amendements.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Choquette*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 174), intitulé: «Loi modifiant l'article 228 du Code municipal».

Lesdits amendements sont alors lus une deuxième fois par le greffier.

La question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 179), intitulé: «Loi modifiant le Code civil relativement aux visites des maisons à louer».

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération desdits amendements.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Choquette*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 82), intitulé: «Loi refondant la charte de la cité de Joliette».

Lesdits amendements sont alors lus une deuxième fois par le greffier.

La question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 112), intitulé: «Loi ratifiant le règlement No 6 de la municipalité de Grande Île».

Lesdits amendements sont alors lus une deuxième fois par le greffier.

La question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 117), intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est, 1934».

Lesdits amendements sont alors lus une deuxième fois par le greffier.

La question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 118), intitulé: «Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre Sarsfield Malone et dame Marie Poliquin».

Lesdits amendements sont alors lus une deuxième fois par le greffier.

La question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 125), intitulé: «Loi concernant les substitutions Amable Prévost et Marie-Rosalie-Victoire Bernard».

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 4 AVRIL 1935

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

<i>Bullock,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Létourneau.</i>	

La prière étant faite,
Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 58—De l'honorable Raoul-O. Grothé et al., demandant une loi concernant la donation fiduciaire de Théodore-Alexandre Grothé;

N° 59—De Jean-Conrad Moreau, demandant une loi autorisant la Chambre des Notaires à l'admettre à l'étude et à la pratique du notariat après examen;

N° 60—De William-Robert Caron, demandant d'être admis comme membre de la Corporation des Ingénieurs professionnels.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 90) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Longueuil», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 100) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Montréal», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 135) intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 42) intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'exécutif, relativement au transfert des services des départements», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 46) intitulé: «Loi modifiant la Loi des mines de Québec», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi prochain, 10 avril, à 3 heures de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 119), intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Montréal».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Choquette*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 9) intitulé: «Loi pour annuler certaines commutations de taxes accordées à la *Ste. Anne Paper Company, Limited*, et à ses précécesseurs et ayants cause».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 26) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la manutention de la gazoline».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 38) intitulé: «Loi modifiant l'article 23 de la Loi des bureaux d'enregistrement, concernant le remplacement de certains registres ou partie d'iceux».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 45) intitulé: «Loi modifiant la Loi du département du trésor, relativement aux dépôts judiciaires et autres».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 52) intitulé: «Loi modifiant l'article 469 de la Loi des cités et villes».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 55) intitulé: «Loi modifiant la Loi des sociétés de colonisation».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 116) intitulé: «Loi modifiant la Loi constituant en Corporation *The Québec Association of Seventh-Day Adventists*».

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 129) intitulé:

«Loi modifiant la charte du Collège de Notre-Dame, Côte-des-Neiges, et ratifiant trois actes d'obligation et de fiducie».

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 131) intitulé:
«Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal».

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 182) intitulé:
«Loi modifiant la Loi des cités et villes et le Code municipal limitant certains droits d'action contre les corporations municipales».

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 191) intitulé:
«Loi modifiant la Loi de pharmacie de Québec».

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 10 AVRIL 1935

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Choquette,
Du Tremblay,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,

Marchand,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Scott.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des règlements, présente son septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS,

Ce 10 avril 1935.

La commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport:—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 58—De l'honorable Raoul-O. Grothé et al., demandant une loi concernant la donation fiduciaire de Théodore-Alexandre Grothé;

N° 59—De Jean-Conrad Moreau, demandant une loi autorisant la Chambre des Notaires à l'admettre à l'étude et à la pratique du notariat après examen;

N° 60—De William-Robert Caron, demandant d'être admis comme membre de la Corporation des Ingénieurs professionnels.

Le tout respectueusement soumis,

E. CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 82), intitulé: «Loi refondant la charte de la cité de Joliette», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 112), intitulé: «Loi ratifiant le règlement No 6 de la municipalité de Grande Ile», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 117), intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est, 1934», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118), intitulé: «Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre Sarsfield Malone et dame Marie Poliquin», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 128), intitulé: «Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 155), intitulé: «Loi modifiant l'article 931 du Code de procédure civile et se rapportant à la saisie-arrêt avant jugement relativement aux dommages causés par un véhicule automobile appartenant à un étranger», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 174), intitulé: «Loi modifiant l'article 228 du Code municipal», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 179), intitulé: «Loi modifiant le Code civil relativement aux visites des maisons à louer», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 183),

intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile concernant l'examen des débiteurs après jugement», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 48) intitulé: «Loi modifiant le Code civil relativement au recouvrement des réclamations résultant d'un délit ou d'un quasi-délit», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 59) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la protection des plantes», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 60) intitulé: «Loi modifiant la Loi des abeilles», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 71) intitulé: «Loi concernant le pouvoir d'emprunter et d'hypothéquer de certaines institutions de charité», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 94) intitulé: «Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 134) intitulé: «Loi modifiant et consolidant la charte de la cité de Saint-Lambert», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 139) intitulé: «Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Jean-Conrad Moreau à l'exercice de la profession de notaire, après examen», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Kelly*, présente un bill (C) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la pêche».

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 9) intitulé:

«Loi pour annuler certaines commutations de taxes accordées à la *Ste. Anne Paper Company, Limited*, et à ses prédécesseurs et ayants cause».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 26) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la manutention de la gazoline».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 38) intitulé: «Loi modifiant l'article 23 de la Loi des bureaux d'enregistrement, concernant le remplacement de certains registres ou partie d'iceux».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 45) intitulé: «Loi modifiant la Loi du département du trésor, relativement aux dépôts judiciaires et autres».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 52) intitulé: «Loi modifiant l'article 469 de la Loi des cités et villes».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 55) intitulé: «Loi modifiant la Loi des sociétés de colonisation».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 90), intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Longueuil».

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 100), intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Montréal».

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 42) intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'exécutif, relativement au transfert des services des départements».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 46) intitulé: «Loi modifiant la Loi des mines de Québec».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 11 AVRIL 1935

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,

Marchand,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roberge,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Champagne* :

N° 61—De la ville de Sainte-Thérèse.

L'honorable M. *Du Tremblay*, de la commission des comptes contingents, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Québec, le 11 avril 1935.

La commission des comptes contingents chargée de faire l'examen des comptes pour la session en cours a l'honneur de présenter son troisième rapport:—

Votre commission fait rapport qu'elle a vérifié et trouvé exacts les comptes du greffier, que le greffier a dûment rendu compte de toutes les sommes qu'il a reçues, et que tous les paiements qu'il a effectués sont accompagnés de pièces justificatives...

Les dépenses du 1er janvier 1934 au 31 décembre 1934, se sont élevées à \$108,495.17.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 1935-36 sont de \$104,000.00

Le tout respectueusement soumis,

P.-R. DU TREMBLAY,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 48) intitulé: «Loi modifiant le Code civil relativement au recouvrement des réclamations résultant d'un délit ou d'un quasi-délit», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyés le bill (n° 182) intitulé: «Loi modifiant la Loi des Cités et Villes et le Code municipal limitant certains droits d'action contre les corporations municipales», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 191) intitulé: «Loi modifiant la Loi de pharmacie de Québec», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (B) intitulé: «Loi modifiant l'article 115 de la loi des tribunaux judiciaires de la province», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (C) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la pêche», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 116) intitulé: «Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Quebec Association of Seventh-Day Adventists*», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 129) intitulé : «Loi modifiant la charte du Collège de Notre-Dame, Côte-des-Neiges, et ratifiant trois actes d'obligation et de fiduciaire», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 130) intitulé : «Loi constituant en corporation les Religieux de Sainte-Croix», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 136) intitulé : «Loi modifiant la charte de l'hôpital Saint-Joseph des convalescentes», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 137) intitulé: «Loi constituant en corporation «Les Oblates franciscaines de Saint-Joseph», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 17), intitulé: «Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 90), intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Longueuil», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 100), intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Montréal», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 119), intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Montréal», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 49) intitulé: «Loi concernant l'Île d'Orléans», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 72) intitulé: «Loi modifiant la Loi des compagnies de télégraphe pour donner

aux compagnies le pouvoir d'étendre leurs lignes par constructions, achat ou loyer», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi, le 24 avril courant, à trois heures après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 59) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la protection des plantes».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 60) intitulé: «Loi modifiant la Loi des abeilles».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 94) intitulé: «Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay».

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 134) intitulé: «Loi modifiant et consolidant la charte de la cité de Saint-Lambert».

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 139) intitulé: «Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admet-

tre Jean-Conrad Moreau à l'exercice de la profession de notaire, après examen».

Sur la motion de l'honorable M. Roy, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Roy, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A quatre heures de l'après-midi, l'honorable M. E.-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur de Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

- 95— 2 Loi modifiant l'article 2182 du Code civil.
- 84— 7 Loi validant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe.
- 141— 9 Loi pour annuler certaines commutations de taxes accordées à la «Ste, Anne Paper Company, Limited», et à ses prédécesseurs et ayants cause.
- 6— 10 Loi concernant l'octroi d'un certain subside à la ville de Terrebonne.
- 80— 17 Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931.
- 89— 24 Loi modifiant la Loi concernant le droit de voter aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non-paiement des taxes.
- 19— 26 Loi modifiant la Loi de la manutention de la gazoline.
- 90— 27 Loi pour valider la publication de certains avis municipaux.
- 58— 28 Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques.
- 42— 31 Loi modifiant la Loi de la pêche relativement au droit de passage en faveur des locataires d'une réserve de pêche.
- 106— 33 Loi modifiant l'article 1222a du Code de procédure civile relativement, à la transcription des notes sténographiques des témoignages.
- 5— 34 Loi concernant l'établissement d'un ou de plusieurs entrepôts frigorifiques, pour fins de pêche.

CHAP.

- 10— 35 Loi concernant la ratification de certains règlements d'emprunts municipaux pour aider aux chômeurs.
- 79— 38 Loi modifiant l'article 23 de la Loi des bureaux d'enregistrements, concernant le remplacement de certains registres ou partie d'iceux
- 12— 42 Loi modifiant la Loi de l'exécutif, relativement au transfert des services des départements.
- 77— 43 Loi prolongeant d'une année la Loi des assurances de Québec, 1933 (dispositions temporaires).
- 14— 45 Loi modifiant la Loi du département du trésor, relativement aux dépôts judiciaires et autres.
- 41— 46 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
- 67— 47 Loi modifiant la Loi de l'adoption.
- 92— 48 Loi modifiant le Code civil relativement au recouvrement des réclamations résultant d'un délit ou d'un quasi délit.
- 46— 52 Loi modifiant l'article 469 de la Loi des cités et villes.
- 39— 55 Loi modifiant la Loi des sociétés de colonisation.
- 73— 71 Loi concernant le pouvoir d'emprunter et d'hypothéquer de certaines institutions de charités.
- 147— 78 Loi modifiant la charte du village de Senneville.
- 124— 82 Loi refondant la charte de la cité de Joliette.
- 160— 84 Loi constituant en corporation «La Compagnie Mutuelle d'Assurance LaSalle»—«LaSalle Mutual Insurance Company».
- 126— 90 Loi modifiant la charte de la cité de Longueuil.
- 122— 93 Loi ratifiant le règlement numéro 350 de la corporation de la cité de Salaberry de Valleyfield et un contrat pour lui donner effet.
- 112— 100 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
- 57— 101 Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Laval.
- 120— 102 Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
- 169— 104 Loi concernant les successions de feu Mathilda Hatt, de feu dame Marie-Amélie Elizabeth Hatt et de feu Louis-Joseph-Dezery Beaudry.
- 129— 106 Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville.
- 115— 108 Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
- 177— 109 Loi autorisant l'Association des Optométristes et Opticiens de la province de Québec à admettre Charles-L. Normandin à la pratique de la profession d'optométriste et opticien.
- 123— 110 Loi ratifiant le règlement No 353 de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.
- 140— 111 Loi ratifiant le règlement No 18 de la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzagues, dans le comté de Beau-

CHAP.

- harnois, et certaines résolutions des commissaires d'écoles et des syndics d'écoles de ladite paroisse.
- 145— 112 Loi ratifiant le règlement No 6 de la municipalité de Grande Ile.
- 131— 117 Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est, 1934.
- 164— 118 Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre Sarsfield Malone et dame Marie Poliquin.
- 113— 119 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
- 143— 124 Loi confirmant les limites de la municipalité de la paroisse de Varennes.
- 173— 125 Loi concernant les substitutions Amable Prévost et Marie-Rosalie-Victoire Bernard.
- 165— 126 Loi concernant le contrat de mariage de George Shooner et de dame Jeanne DeBlois.
- 59— 128 Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières.
- 151— 129 Loi modifiant la charte du Collège de Notre-Dame, Côte-des-Neiges, et ratifiant trois actes d'obligations et de fiducie.
- 152— 130 Loi constituant en corporation les Religieux de Sainte-Croix.
- 138— 132 Loi légalisant certains actes relatifs à la paroisse canonique de Saint-Charles de Caplan.
- 172— 133 Loi concernant la succession de feu Joseph-Aimé Massue.
- 157— 136 Loi modifiant la charte de l'hôpital Saint-Joseph des convalescentes.
- 156— 137 Loi constituant en corporation «Les Oblates franciscaines de Saint-Joseph».
- 98— 152 Loi modifiant l'article 83 du Code de procédure civile.
- 97— 153 Loi modifiant le Code civil relativement au délai de prescription de l'action des précepteurs et instituteurs pour enseignement.
- 104— 155 Loi modifiant l'article 931 du Code de procédure civile et se rapportant à la saisie-arrêt avant jugement relativement aux dommages causés par un véhicule automobile appartenant à un étranger.
- 81— 171 Loi modifiant la Loi des agents de recouvrement relativement au terme du cautionnement.
- 119— 173 Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenue dans la cité de Hull.
- 109— 174 Loi modifiant l'article 228 du Code municipal.
- 144— 177 Loi érigeant en municipalité le canton DeSales.
- 101— 178 Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le paiement des deniers prélevés.
- 93— 179 Loi modifiant le Code civil relativement aux visites des maisons à louer.

CHAP.

- 47— 182 Loi modifiant la Loi des cités et villes et le Code municipal limitant certains droits d'action contre les corporations municipales.
- 100— 183 Loi modifiant le Code de procédure civile concernant l'examen des débiteurs après jugement.
- 105— 188 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement au délai pour fournir le cautionnement en appel.
- 155— 190 Loi modifiant la loi 19 George V, chapitre 124.
- 69— 191 Loi modifiant la Loi de pharmacie de Québec.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au non de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 24 AVRIL 1935

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,

Marchand,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Grothé* :

N° 62—De Paul Ethier et autres.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 61—De la ville de Sainte-Thérèse, demandant la confirmation de certains actes.

Un message est apporté de l'Assemblée législative.

ORDONNÉ qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 23 avril 1935.

RÉSOLU Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Excellente Majesté le Roi George V dans les termes suivants :

A Sa Très Excellente Majesté le Roi

Très Gracieux Souverain,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté,
et l'Assemblée législative de la province de

Québec réunis en parlement, désirons témoigner à Votre Majesté les sentiments qui nous animent.

Nous nous plaisons à reconnaître les hautes qualités qui font de Votre Majesté le grand Souverain constitutionnel des temps modernes.

Nous nous souvenons avec émotion des jours tragiques de la Grande Guerre, à laquelle Votre Majesté et ses fils ont pris leur large part, soutenus par le dévouement de tous leurs peuples, tout particulièrement de celui de la province de Québec.

Nous considérons comme l'un des traits marquants du règne de Votre Majesté et comme l'une des initiatives les plus heureuses de la politique britannique la promulgation du statut de Westminster créant l'égalité de tous les pays de l'Empire.

Nous sommes fiers d'évoquer la loyauté des Canadiens, qui, tout en demeurant fidèles à leur foi, à leur langue et à leurs traditions diverses, se sont montrés attachés à l'allégeance britannique.

Nous constatons la haute signification nationale et internationale de la parfaite harmonie qui existe entre les deux grandes races peuplant notre province, et nous professons que les plus nobles destinées sont réservées aux nations unies dans leurs efforts pour le maintien de la paix et le retour à la prospérité économique.

Nous offrons à Votre Majesté, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son intronisation, ainsi qu'à Sa Majesté La Reine Marie, nos vœux sincères de longue vie; nous les assurons que le peuple tout entier de la province de Québec entend prendre part aux fêtes du 6 mai prochain; et nous leur renouvelons l'assurance respectueuse de notre profonde affection.

ORDONNÉ Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif pour l'informer que l'Assemblée a adopté l'adresse susdite et lui demander d'y donner son adhésion.

ORDONNÉ Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Pour copie conforme,

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

ORDONNÉ, Que ledit message soit immédiatement pris en considération.

L'honorable M. Nicol propose, appuyé par l'honorable M. Chapais:

Que l'adresse de l'Assemblée législative à Sa Très Excellente Majesté le Roi à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son intronisation reçoive l'assentiment de cette Chambre et que le blanc laissé dans cette adresse soit rempli en y insérant les mots «le Conseil législatif», et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
ORDONNÉ, Qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative l'informant que cette Chambre a donné son assentiment à ladite adresse.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
ORDONNÉ, Que ladite adresse soit signée par l'honorable Président de cette Chambre au nom du Conseil législatif.

L'honorable M. *Nicol* propose, appuyé par l'honorable M. *Chapais*:
Qu'une humble adresse soit présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec dans les termes suivants:

A l'honorable Esioff-Léon Patenaude,
Membre du Conseil Privé,
Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif et de la province de Québec réunis en Parlement, avons résolu de présenter une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour lui exprimer, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son intronisation, les sentiments qui nous animent à son égard, nos vœux sincères de longue vie et pour lui renouveler l'assurance respectueuse de notre profonde affection.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre ladite adresse à Son Excellence le Très Honorable Vere Ponsonby, comte de Bessborough, gouverneur général du Canada, le priant de la faire parvenir à Sa Très Excellente Majesté le Roi.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
ORDONNÉ, Qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative l'informant que cette Chambre a voté ladite adresse à l'honorable lieutenant-gouverneur et qu'elle demande à l'Assemblée législative d'y donner son adhésion.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 39) intitulé: «Loi relative à l'augmentation d'un subside accordé à la commu-

nauté des Sœurs de Charité de la Providence pour le maintien de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 51) intitulé: «Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 93 aux fins d'autoriser les corporations municipales ou scolaires à emprunter lorsqu'il a été accordé un délai pour le paiement des taxes», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 62) intitulé: «Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'hôpital Saint-Michel-Archange», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 67) intitulé: «Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 41, intitulé: «Loi pour promouvoir le retour à la terre», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 138) intitulé: «Loi concernant la donation fiduciaire de Théodore-Alexandre Grothé», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 140) intitulé: «Loi autorisant la corporation des ingénieurs professionnels de Québec à admettre William-Robert Caron à la pratique d'ingénieur professionnel, après examen», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 193) intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les procès par jury», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 197) intitulé: «Loi pourvoyant au paiement des services des médecins et des frais d'entretien des accidentés dans des institutions d'assistance publique», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 199) intitulé: «Loi modifiant la Loi des dentistes de Québec», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 205) intitulé: «Loi remplaçant l'article 1354 du Code de procédure civile quant à la vente des biens appartenant à des incapables», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 249)

intitulé: «Loi modifiant la Loi des inhumations et des exhumations concernant l'embaumement des cadavres», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Simard* donne avis de motion.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 135) intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque».

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais soit de nouveau renvoyé à la Commission des bills privés pour plus ample considération.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 59) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la protection des plantes».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 60) intitulé: «Loi modifiant la Loi des abeilles».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill ("B") intitulé: «Loi modifiant l'article 115 de la loi des tribunaux judiciaires de la province».

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 49) intitulé: «Loi concernant l'Île d'Orléans».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 72) intitulé: «Loi modifiant la Loi des compagnies de télégraphe pour donner aux compagnies le pouvoir d'étendre leurs lignes par constructions, achat ou loyer».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 25 AVRIL 1935

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Grothé,
Kelly,
Lemieux,

Marchand,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue:

N° 62—De Paul Ethier et autres, demandant une loi pour modifier certaines clauses du testament de feu Joseph Ethier.

L'honorable M. *Kelly*, de la commission des chemins de fer, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 94) intitulé: «Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 131) intitulé: «Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 134) intitulé: «Loi modifiant et consolidant la charte de la cité de Saint-Lambert», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 139) intitulé: «Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Jean-Conrad Moreau à l'exercice de la profession de notaire, après examen», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 116), intitulé: «Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Quebec*

Association of Seventh-Day Adventists», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 58) intitulé: «Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Québec», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 198) intitulé: «Loi concernant la municipalité de la paroisse de Saint-Bernard, comté de Saint-Hyacinthe», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 201) intitulé: «Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec concernant la nomination des liquidateurs», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 206) intitulé: «Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 208) intitulé: «Loi modifiant le Code municipal concernant certains chemins d'hiver», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 250) intitulé: «Loi modifiant la Loi des assurances de Québec pour certaines fins», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi prochain, 1er mai, à trois heures de l'après-midi.

L'honorable M. *Simard* propose, appuyé par l'honorable M. *Martin*, «Qu'une adresse à l'honorable Lieutenant-Gouverneur soit adoptée demandant la production de la copie de toute correspondance échangée depuis 1933 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial au sujet des taux sur le «Victoria Jubilee Bridge» entre Montréal et St-Lambert, Cté Chambly, P.Q.»

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 49) intitulé: «Loi concernant l'île d'Orléans».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: «Ce bill sera-t-il voté?» est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 72) intitulé: «Loi modifiant la Loi des compagnies de télégraphe pour donner aux compagnies le pouvoir d'étendre leurs lignes par constructions, achat ou loyer».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Thériault* reprend le débat sur la motion appelant la deuxième lecture du bill (n° 44) intitulé: «Loi pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre», et l'honorable M. *Simard* propose l'ajournement dudit débat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 39) intitulé: «Loi relative à l'augmentation d'un subside accordé à la communauté des Sœurs de Charité de la Providence pour le maintien de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 138) intitulé: «Loi concernant la donation fiduciaire de Théodore-Alexandre Grothé».

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 140) intitulé: «Loi autorisant la corporation des ingénieurs professionnels de Québec à admettre William-Robert Caron à la pratique d'ingénieur professionnel, après examen».

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 193) intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les procès par jury».

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 197) intitulé:
«Loi pourvoyant au paiement des services des médecins et des frais d'entretien des accidentés dans des institutions d'assistance publique».

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 199) intitulé:
«Loi modifiant la Loi des dentistes de Québec».

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 205) intitulé:
«Loi remplaçant l'article 1354 du Code de procédure civile quant à la vente des biens appartenant à des incapables».

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 1^{ER} MAI 1935

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Marchand,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Un message est apporté de l'Assemblée législative.

ORDONNÉ qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 26 avril 1935

RÉSOLU Que cette chambre adopte l'adresse du Conseil législatif à l'honorable Lieutenant-Gouverneur, après y avoir rempli le blanc qui s'y trouve par les mots : "et l'Assemblée législative";

ORDONNÉ Qu'un message soit adressé au Conseil législatif pour l'informer de l'adoption de la résolution ci-dessus;

ORDONNÉ Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Pour copie conforme.

Le greffier,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill («B»), intitulé : «Loi modifiant l'article 115 de la Loi des tribunaux judiciaires». informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill («C»), intitulé : «Loi modifiant la Loi de la pêche», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 6) intitulé: «Loi modifiant les lois concernant l'organisation des départements», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 18) intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'instruction publique», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 29) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la gazoline», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 57) intitulé: «Loi modifiant la Loi du salaire minimum pour les femmes», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 63) intitulé: «Loi pour augmenter, en faveur du colon, l'étendue du terrain sur lequel le concessionnaire forestier ne peut couper du bois sur un lot de colonisation», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 64) intitulé: «Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture relativement à la classification des terres publiques», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 65) intitulé: «Loi modifiant la Loi du mérite agricole relativement aux colons», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 69) intitulé: «Loi de l'acquisition de certaines terres pour fins de colonisation», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 70) intitulé: «Loi modifiant la Loi du département de la colonisation, de la chasse et des pêcheries», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 74) intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile et la Loi des compagnies de Québec, relativement à la saisie et au transfert de certaines actions», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99) intitulé: «Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 127) intitulé: «Loi abrogeant la loi constituant en corporation la ville d'Isle Maligne», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 180) intitulé: «Loi modifiant le Code civil relativement au droit de poursuite dans les cas couverts par la Loi des accidents du travail, 1931», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 202) intitulé: «Loi modifiant l'article 622 de la Loi des cités et villes», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 207) intitulé: «Loi concernant la municipalité du comté du Lac St-Jean-Est», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 209) intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 210) intitulé: «Loi modifiant la Loi des assurances de Québec et le Code de

procédure civile concernant les créances privilégiées des compagnies d'assurance), pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 211) intitulé: «Loi modifiant l'article 697 du Code de procédure civile), pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 244) intitulé: «Loi modifiant la Loi des établissements industriels et commerciaux concernant les doubles équipes», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 247) intitulé: «Loi concernant les hôpitaux privés», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 248) intitulé: «Loi modifiant la Loi des jurés concernant le renouvellement de la liste des jurés», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain matin à dix heures.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 39) intitulé:

«Loi relative à l'augmentation d'un subside accordé à la communauté des Sœurs de Charité de la Providence pour le maintien de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 131) intitulé: «Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal».

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 134) intitulé: «Loi modifiant et consolidant la charte de la cité de Saint-Lambert».

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 51) intitulé: «Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 93 aux fins d'autoriser les corporations municipales ou scolaires à emprunter lorsqu'il a été accordé un délai pour le paiement des taxes».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 62) intitulé:
«Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'hôpital Saint-Michel-Archange».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 67) intitulé:
«Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 41, intitulée: «Loi pour promouvoir le retour à la terre».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 249) intitulé:
«Loi modifiant la Loi des inhumations et des exhumations concernant l'embaumement des cadavres».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.
La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.
L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.
Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 58) intitulé: «Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 198) intitulé: «Loi concernant la municipalité de la paroisse de Saint-Bernard, comté de Saint-Hyacinthe».

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 201) intitulé: «Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec concernant la nomination des liquidateurs».

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 206) intitulé: «Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles».

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 208) intitulé: «Loi modifiant le Code municipal concernant certains chemins d'hiver.»

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 2 MAI 1935

(Séance à 10 heures avant midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Kelly,

Lemieux,
Marchand,
Nicol,
Ouëllet,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

ORDONNÉ que la règle 38 de cette Chambre soit suspendue pendant cette séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 138) intitulé: «Loi concernant la donation fiduciaire de Théodore-Alexandre Grothé», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 140) intitulé: «Loi autorisant la corporation des ingénieurs professionnels de Québec à admettre William-Robert Caron à la pratique d'ingénieur professionnel, après examen», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 50) intitulé: «Loi modifiant la Loi concernant les écoles d'agriculture, la construction d'entrepôts et la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 54) intitulé: «Loi modifiant le Code municipal», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 242) intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'indemnisation des possesseurs de moutons», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à cette après-midi à trois heures.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 51) intitulé: «Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 93 aux fins d'autoriser les corporations municipales ou scolaires à emprunter lorsqu'il a été accordé un délai pour le paiement des taxes».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 62) intitulé: «Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'hôpital Saint-Michel-Archange».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 67) intitulé: «Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 41, intitulée: «Loi pour promouvoir le retour à la terre».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 249) intitulé: «Loi modifiant la Loi des inhumations et des exhumations concernant l'embaumement des cadavres».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 58) intitulé: «Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Ouellet* reprend le débat sur la motion appelant la deuxième lecture du bill (n° 44) intitulé: «Loi pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 6) intitulé: «Loi modifiant les lois concernant l'organisation des départements».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 18) intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'instruction publique».

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 63) intitulé:
«Loi pour augmenter, en faveur du colon, l'étendue du terrain sur lequel
le concessionnaire forestier ne peut couper du bois sur un lot de colonisa-
tion».

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 64) intitulé:
«Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture relative-
ment à la classification des terres publiques».

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 65) intitulé:
«Loi modifiant la Loi du mérite agricole relativement aux colons».

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 70) intitulé: «Loi modifiant la Loi du département de la colomisation, de la chasse et des pêcheries».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 74) intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile et la Loi des compagnies de Québec, relativement à la saisie et au transfert de certaines actions».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 99) intitulé: «Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal»,

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 127) intitulé: «Loi relative à certaines corporations du Lac Saint-Jean».

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 180) intitulé: «Loi modifiant le Code civil relativement au droit de poursuite dans les cas couverts par la Loi des accidents du travail, 1931».

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 202) intitulé: «Loi modifiant l'article 622 de la Loi des cités et villes».

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 207) intitulé: «Loi concernant la municipalité du comté du Lac Saint-Jean-Est».

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bullock*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 209) intitulé:
«Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable».

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 210) intitulé:
«Loi modifiant la Loi des assurances de Québec et le Code de procédure civile concernant les créances privilégiées des compagnies d'assurance».

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 211) intitulé:
«Loi modifiant l'article 697 du Code de procédure civile».

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 248) intitulé:
«Loi modifiant la Loi des jurés concernant le renouvellement de la liste des jurés».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 2 MAI 1935

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Kelly,

Lemieux,
Marchand,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des règlements, présente son huitième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 2 mai 1935.

La commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 61—De la ville de Sainte-Thérèse, demandant la confirmation de certains actes ;

N° 62—De Paul Ethier et autres, demandant une loi pour modifier certaines clauses du testament de feu Joseph Ethier.

Le tout respectueusement soumis,

E. CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 74), intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile et la Loi des compagnies de Québec, relativement à la saisie et au transfert de certaines actions», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 131), intitulé: «Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 134), intitulé: «Loi modifiant et consolidant la charte de la cité de Saint-Lambert», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 138), intitulé: «Loi concernant la donation fiduciaire de Théodore-Alexandre Grothé», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 249), intitulé: «Loi modifiant la Loi des inhumations et des exhumations concernant l'embaumement des cadavres», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 11) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 141) intitulé: «Loi concernant la succession de feu Joseph Éthier», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Bryson, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 142) intitulé: «Loi confirmant et ratifiant certains actes et règlements passés par la ville de Sainte-Thérèse», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
 Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
 lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
 ajournée à demain matin à 11 h. 30.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 50) intitulé:
 «Loi modifiant la Loi concernant les écoles d'agriculture, la construction
 d'entrepôts et la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la pro-
 vince de Québec».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 242) intitulé:
 «Loi modifiant la Loi de l'indemnisation des possesseurs de moutons».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A quatre heures de l'après-midi, l'honorable M. E.-L. Patenaude,

lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 59— B Loi modifiant l'article 115 de la Loi des tribunaux judiciaires.
- 43— C Loi modifiant la Loi de la pêche.
- 11— 6 Loi modifiant les lois concernant l'organisation des départements.
- 53— 18 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
- 4— 39 Loi relative à l'augmentation d'un subside accordé à la communauté des Sœurs de Charité de la Providence pour le maintien de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu.
- 35— 44 Loi pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre.
- 6— 49 Loi concernant l'Île d'Orléans.
- 27— 50 Loi modifiant la Loi concernant les écoles d'agriculture, la construction, l'entrepôt et la Société Coopérative Fédérée des Agriculteurs de la Province de Québec.
- 88— 51 Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 93 aux fins d'autoriser les corporations municipales ou scolaires à emprunter lorsqu'il a été accordé un délai pour le paiement des taxes.
- 86— 58 Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres.
- 33— 59 Loi modifiant la Loi de la protection des plantes.
- 32— 60 Loi modifiant la Loi des abeilles.
- 2— 62 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de Charité de Québec relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'hôpital Saint-Michel-Archange.
- 21— 63 Loi pour augmenter en faveur du colon, l'étendue du terrain sur lequel le concessionnaire forestier ne peut couper du bois sur un lot de colonisation.
- 40— 64 Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture relativement à la classification des terres publiques.
- 26— 65 Loi modifiant la Loi du mérite agricole relativement aux colons.
- 36— 67 Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 41, intitulé : «Loi pour promouvoir le retour à la terre».
- 34— 70 Loi modifiant la Loi du département de la colonisation, de la chasse et des pêcheries.

CHAP.

- 74— 72 Loi modifiant la Loi des compagnies de téléphone pour donner aux compagnies le pouvoir d'étendre leurs lignes par constructions, achat ou loyer.
- 71— 74 Loi modifiant le Code de procédure civile et la Loi des compagnies de Québec, relativement à la saisie et au transfert de certaines actions.
- 148— 94 Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.
- 159— 116 Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Quebec Association of Seventh-Day Adventists*.
- 161— 131 Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal.
- 125— 134 Loi modifiant et consolidant la charte de la cité de Saint-Lambert.
- 168— 138 Loi concernant la donation fiduciaire de Théodore-Alexandre Grothé.
- 175— 139 Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Jean-Conrad Moreau à l'exercice de la profession de notaire, après examen.
- 176— 140 Loi autorisant la corporation des ingénieurs professionnels de Québec à admettre William-Robert Caron à la pratique d'ingénieur professionnel, après examen.
- 51— 242 Loi modifiant la Loi de l'indemnisation des possesseurs de moutons.
- 61— 248 Loi modifiant la Loi des jurés concernant le renouvellement de la liste des jurés.
- 68— 249 Loi modifiant la Loi des inhumations et des exhumations concernant l'embaumement des cadavres.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

L'honorable M. *Roy* propose, appuyé par l'honorable M. *Kelly*,

—Qu'une adresse à l'honorable Lieutenant-Gouverneur soit adoptée demandant la production de la copie de toute correspondance échangée depuis 1932 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial au sujet de la colonisation dans la province de Québec.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 3 MAI 1935

(Séance à 11 h. 30 avant-midi)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Bullock,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Kelly,

Létourneau,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Du Tremblay* :

N° 63—De F.-C. Browning et autres;

Par l'honorable M. *Bryson* :

N° 64—De la Corporation de la ville de Lachute;

Par l'honorable M. *Létourneau* :

N° 65—Des Commissaires d'écoles de la municipalité du village de St-Raymond.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 107) intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Québec», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 198) intitulé: «Loi concernant la municipalité de la paroisse de Saint-Bernard, comté de Saint-Hyacinthe», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 199) intitulé: «Loi modifiant la Loi des dentistes de Québec», fait rapport que le promoteur demande la permission de retirer ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 206) intitulé: «Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 207) intitulé: «Loi concernant la municipalité du comté du Lac Saint-Jean-Est» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 208) intitulé: «Loi modifiant le Code municipal concernant certains chemins d'hiver» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 240) intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi prochain, huit mai, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 57) intitulé: «Loi modifiant la Loi du salaire minimum pour les femmes».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 244) intitulé:
«Loi modifiant la Loi des établissements industriels et commerciaux concernant les doubles équipes».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 141) intitulé:
«Loi concernant la succession de feu Joseph Éthier».

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 142) intitulé:
«Loi confirmant et ratifiant certains actes et règlements passés par la ville de Sainte-Thérèse».

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 8 MAI 1935

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Grothé,

Kelly,
Lemieux,
Létourneau,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Theriault.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 63—De F.-C. Browning et autres, demandant une loi pour amender la servitude imposée sur certaines subdivisions du lot No 218 de la municipalité de la paroisse de Montréal;

N° 64—De la corporation de la ville de Lachute, demandant une loi statuant que les plan et livre de renvoi déposés au Ministère de la Colonisation soient mis en pleine vigueur légale;

N° 65—Des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de St-Raymond, demandant une loi ratifiant certains actes et les autorisant à contracter un emprunt.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 21) intitulé: «Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 22) intitulé: «Loi relative au crédit agricole», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 36) intitulé: «Loi concernant le service de traversier entre l'Île d'Orléans et la cité de Québec», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 37) intitulé: «Loi modifiant la Loi des droits sur les successions», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 56) intitulé: «Loi modifiant la Loi relative à l'extension des conventions collectives du travail», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 68) intitulé: «Loi pour faciliter la vente du bois des colons», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 239) intitulé: «Loi concernant la création d'une commission chargée de mettre à l'étude un nouveau régime municipal pour l'Île de Montréal», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 243) intitulé: «Loi créant un ministère des affaires municipales, de l'industrie et du commerce», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 245) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 246) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 244) intitulé: «Loi modifiant la Loi des établissements industriels et commerciaux concernant les doubles équipes».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 107) intitulé: «Loi modifiant la Charte de la cité de Québec».

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 247) intitulé: «Loi concernant les hôpitaux privés».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en
considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme
en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier, fait rapport que
ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à
cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Cham-
bre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la
question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre
du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 54) intitulé:
«Loi modifiant le Code municipal».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 11) intitulé:
«Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Nicol* propose, appuyé par les honorables MM. *Chapais* et *Ouellet*:

Que par respect pour la mémoire de l'honorable M. *Roberge*, décédé,
la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est
résolue affirmativement.

Et la Chambre s'ajourne.

JEUDI 9 MAI 1935

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Grothé,
Kelly,

Lemieux,
Létourneau,
Marchand,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des règlements, présente son neuvième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 9 mai 1935.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 63—De F.-C. Browning et autres, demandant une loi pour amender la servitude imposée sur certaines subdivisions du lot No 218 de la municipalité de la paroisse de Montréal;

N° 64—De la corporation de la ville de Lachute, demandant une loi statuant que les plans et livre de renvoi déposés au Ministère de la Colonisation soient mis en pleine vigueur légale;

N° 65—Des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Raymond, demandant une loi ratifiant certains actes et les autorisant à contracter un emprunt.

Le tout respectueusement soumis,

E. CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 180) intitulé: «Loi modifiant le Code civil relativement au droit de poursuite dans les cas couverts par la Loi des accidents du travail, 1931» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 193) intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les procès par jury» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de rapporter à cette Chambre que ledit bill a été rejeté.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 201) intitulé: «Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec concernant la nomination des liquidateurs», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 202) intitulé: «Loi modifiant l'article 622 de la Loi des cités et villes» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 205) intitulé: «Loi remplaçant l'article 1354 du Code de procédure civile quant à la vente des biens appartenant à des incapables» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 209) intitulé: «Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 210) intitulé: «Loi modifiant la Loi des assurances de Québec et le Code de procédure civile concernant les créances privilégiées des compagnies d'assurance» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 211) intitulé: «Loi modifiant l'article 697 du Code de procédure civile» fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 127) intitulé: «Loi relative à certaines corporations du Lac Saint-Jean», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 135) intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 141) intitulé: «Loi concernant la succession de feu Joseph Éthier», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 61) intitulé: «Loi autorisant le trésorier de la province à faire certaines avances en attendant la contribution des corporations municipales pour les écoles de réforme et d'industrie et les asiles d'aliénés», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain matin à 11 h. 30.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 57) intitulé: «Loi modifiant la Loi du salaire minimum pour les femmes».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 54) intitulé: «Loi modifiant le Code municipal».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 11) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 250) intitulé: «Loi modifiant la Loi des assurances de Québec pour certaines fins».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 21) intitulé: «Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois, sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 22) intitulé : «Loi relative au crédit agricole».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 36) intitulé : «Loi concernant le service de traversier entre l'Île d'Orléans et la cité de Québec».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 68) intitulé : «Loi pour faciliter la vente du bois des colons».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 243) intitulé: «Loi créant un ministère des affaires municipales, de l'industrie et du commerce».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 245) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 246) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 10 MAI 1935

(Séance à 11 h. 30 avant-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Grothé,
Kelly,

Lemieux,
Létourneau,
Marchand,
Martin,
Nicol,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

Le greffier informe la Chambre que l'honorable Président est dans l'impossibilité d'être présent à la séance qui s'ouvre.

L'honorable M. *Nicol* propose alors que l'honorable M. *Champagne* occupe le fauteuil du Président à cette séance.

Et la question d'agrément étant posée par le greffier, elle est Résolue affirmativement.

L'honorable M. *Champagne* prend le fauteuil.

Et la Masse est déposée sur la table.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 de cette Chambre soit suspendue pendant cette séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 197) intitulé : «Loi pourvoyant au paiement des services des médecins et des frais d'entretien des accidentés dans des institutions d'assistance publique», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 99) intitulé: «Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 142) intitulé: «Loi confirmant et ratifiant certains actes et règlements passés par la ville de Sainte-Thérèse», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 12) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 19) intitulé: «Loi concernant la reconnaissance judiciaire du droit de propriété et le rang de l'hypothèque de la Commission du prêt agricole canadien», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 144) intitulé: «Loi ratifiant certains actes des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Raymond et les autorisant à contracter un emprunt», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 237) intitulé: «Loi attribuant certains pouvoirs aux corporations municipales pour venir en aide aux chômeurs», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, 13 courant, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 21) intitulé: «Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 36) intitulé: «Loi concernant le service de traversier entre l'Île d'Orléans et la cité de Québec».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 245) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 135) intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque».

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 201) intitulé:

«Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec concernant la nomination des liquidateurs».

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 37) intitulé: «Loi modifiant la Loi des droits sur les successions».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois, sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 239) intitulé: «Loi concernant la création d'une commission chargée de mettre à l'étude un nouveau régime municipal pour l'Île de Montréal».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 61) intitulé: «Loi autorisant le trésorier de la province à faire certaines avances en attendant la contribution des corporations municipales pour les écoles de réforme et d'industrie et les asiles d'aliénés».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 13 MAI 1935

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Carrel,
Champagne,
Chapais,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Nicol,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 de cette Chambre soit suspendue pendant cette séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99), intitulé: «Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107), intitulé: «Loi modifiant la charte de la cité de Québec», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 135), intitulé: «Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 142), intitulé: «Loi confirmant et ratifiant certains actes et règlements passés par la ville de Sainte-Thérèse», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 201), intitulé: «Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec concernant la nomination des liquidateurs», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 239), intitulé: «Loi concernant la création d'une commission chargée de mettre à l'étude un nouveau régime municipal pour l'Île de Montréal», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 246), intitulé: «Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 143) intitulé: «Loi modifiant la servitude imposée sur un lot de subdivision No 218 de la municipalité de la paroisse de Montréal», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 203) intitulé: «Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 236) intitulé: «Loi concernant la protection sanitaire des animaux», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 238) intitulé: «Loi modifiant la Loi des produits laitiers», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 247) intitulé: «Loi concernant les hôpitaux privés», tel qu'amendé.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour en temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 68) intitulé: «Loi pour faciliter la vente du bois des colons».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 29) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la gazoline».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois, sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 240) intitulé:
«Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en
considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme
en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport
que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter
à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette
Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la
question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu
une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est
posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour
lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 56) intitulé:
«Loi modifiant la Loi relative à l'extension des conventions collectives du
travail».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise
en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 12) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois, sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 19) intitulé: «Loi concernant la reconnaissance judiciaire du droit de propriété et le rang de l'hypothèque de la Commission du prêt agricole canadien et modifiant la loi 24 George V, chapitre 73».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 144) intitulé: «Loi ratifiant certains actes des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Raymond et les autorisant à contracter un emprunt».

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 237) intitulé:
«Loi attribuant certains pouvoirs aux corporations municipales pour venir
en aide aux chômeurs».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 14 MAI 1935

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Marchand,
Martin,
Nicol,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue pendant cette séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 143) intitulé: «Loi modifiant la servitude imposée sur certaines subdivisions du lot No 218 de la municipalité de la paroisse de Montréal», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 243), intitulé: «Loi créant un ministère des affaires municipales, de l'industrie et du commerce», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 250), intitulé: «Loi modifiant la Loi des assurances de Québec pour certaines fins», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 32) intitulé: «Loi pour assurer la protection des ressources forestières de la province», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 204) intitulé: «Loi modifiant la Loi des compagnies de fidéicommis», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 56), intitulé: «Loi modifiant la Loi relative à l'extension des conventions collectives du travail».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 236) intitulé: «Loi concernant la protection sanitaire des animaux».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 238) intitulé: «Loi modifiant la Loi des produits laitiers».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol* présente un bill (D) intitulé: «Loi modifiant les articles 38 et 128 de la Loi des compagnies de Québec».

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 15 MAI 1935

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Kelly,
Lemieux,

Létourneau,
Marchand,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue pendant cette séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 144) intitulé: «Loi ratifiant certains actes des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Raymond et les autorisant à contracter un emprunt», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 22), intitulé: «Loi relative au crédit agricole», informant cette Chambre que l'Assemblée législative n'accepte pas leurs amendements.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif retire ses amendements et qu'ils ont voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 197) intitulé: «Loi pourvoyant au paiement des services des médecins et des frais d'entretien des accidentés dans des institutions d'assistance publique», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 247), intitulé: «Loi concernant les hôpitaux privés», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 235) intitulé: «Loi relative au classement et à la vente des produits agricoles», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 143) intitulé: «Loi modifiant la servitude imposée sur certaines subdivisions du lot No 218 de la municipalité de la paroisse de Montréal».

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 69) intitulé: «Loi de l'acquisition de certaines terres pour fins de colonisation».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport

que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolu affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 204) intitulé: «Loi modifiant la Loi des compagnies de fidéicommiss»,

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 16 MAI 1935

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Kelly,
Lemieux,
Létourneau,

Marchand,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que le règle 38 soit suspendue pendant cette séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 73) intitulé: «Loi abolissant les rentes seigneuriales», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au Comité plénier de cette Chambre pour sa prise en considération à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 145) intitulé: «Loi redivisant une partie du cadastre de la paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil, située dans la ville de Lachute», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 32) intitulé:
«Loi pour assurer la protection des ressources forestières de la province».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 17 MAI 1935

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Kelley,
Lemieux,

Létourneau,
Martin,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue pendant cette séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 203) intitulé: «Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelley*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 204) intitulé: «Loi modifiant la Loi des compagnies de fidéicommiss», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 145) intitulé: «Loi redevisant une partie du cadastre de la paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil, située dans la ville de Lachute», fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 20) intitulé: «Loi créant la Commission d'électricité de Québec», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture ce soir.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 30) intitulé: «Loi modifiant la Loi de la commission des services publics», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

L'honorable M. *Nicol* propose que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

La question est alors posée, et la Chambre se partage. Les membres ayant été appelés, leur vote est inscrit comme suit :

«CONTENTS»

Les honorables messieurs

<i>Bullock,</i>	<i>Létourneau,</i>	
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>	
<i>Choquette,</i>	<i>Nicol,</i>	
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roy,</i>	
<i>Kelly,</i>	<i>Simard,—</i>	11
<i>Lemieux,</i>		

«NON CONTENTS»

les honorables messieurs

<i>Chapais,</i>	<i>Thériault,—</i>	3
<i>Ouellet,</i>		

Et elle est résolue affirmativement.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 32) intitulé: «Loi pour assurer la protection des ressources forestières de la province».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération par le Comité plénier du bill (n° 73) intitulé: «Loi abolissant les rentes seigneuriales».

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 235) intitulé: «Loi relative au classement et à la vente des produits agricoles».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance.

Après quelque temps, la Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 56), intitulé: «Loi modifiant la Loi relative à l'extension des conventions collectives du travail», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 143), intitulé: «Loi modifiant la servitude imposée sur certaines subdivisions du lot No 218 de la municipalité de la paroisse de Montréal», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 16) intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'instruction publique, concernant le fonds de pension des instituteurs et des institutrices», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 66) intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 241) intitulé: «Loi relative à l'exploitation des chutes et des rapides situés sur les cours d'eau du domaine public et à leur concession à l'avenir», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 234) intitulé: «Loi relative à la garantie par le gouvernement d'un emprunt des Sœurs de la Charité de Québec», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 41)
 intitulé: «Loi concernant la municipalisation de l'électricité», pour lequel
 elle demande l'aarément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il vote? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 20) intitulé:
 «Loi créant la Commission d'électricité de Québec».

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
 Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en
 considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en
 comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.
 L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport
 que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter
 à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant adopté.
 Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à ce matin à 10 h. 30.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, la Chambre s'ajourne.

SAMEDI 18 MAI 1935

(Séance à 10 h. 30 avant-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur,

les honorables messieurs

Bullock,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Kelly,

Lemieux,
Létourneau,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 30), intitulé : «Loi modifiant la Loi de la commission des services publics», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 69), intitulé : «Loi de l'acquisition de certaines terres pour fins de colonisation», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 73), intitulé : «Loi abolissant les rentes seigneuriales», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 145), intitulé : «Loi redivisant une partie du cadastre de la paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil, située dans la ville de Lachute», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 203), intitulé : «Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 241), intitulé : «Loi relative à l'exploitation des chutes et des rapides situés sur

les cours d'eau du domaine public et à leur concession à l'avenir», informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance.

Après quelque temps, la Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 25), intitulé: «Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1935 et le 30 juin 1936 et pour d'autres fins du service public», pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

A une heure de l'après-midi, l'honorable M. Esioff-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme, huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

16— 11 Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières.

15— 12 Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations.

52— 16 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique, concernant le fonds de pension des instituteurs et des institutrices.

96— 19 Loi concernant la reconnaissance judiciaire du droit de propriété et le rang de l'hypothèque de la Commission du prêt agricole canadien.

- CHAP.
- 24— 20 Loi créant la Commission d'électricité de Québec.
 - 20— 21 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
 - 25— 22 Loi relative au crédit agricole.
 - 18— 29 Loi modifiant la Loi concernant la gazoline.
 - 13— 30 Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.
 - 22— 32 Loi pour assurer la protection des ressources forestières de la province.
 - 7— 36 Loi concernant le service de traversier entre l'Île d'Orléans et la cité de Québec.
 - 17— 37 Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.
 - 49— 41 Loi concernant la municipalisation de l'électricité.
 - 108— 54 Loi modifiant le Code municipal.
 - 64— 56 Loi modifiant la Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail.
 - 44— 57 Loi modifiant la Loi du salaire minimum pour les femmes.
 - 62— 61 Loi autorisant le trésorier de la province à faire certaines avances en attendant la contribution des corporations municipales pour les écoles de réforme et d'industrie et les asiles d'aliénés.
 - 65— 66 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
 - 38— 68 Loi pour faciliter la vente du bois des colons.
 - 37— 69 Loi de l'acquisition de certaines terres pour fins de colonisation.
 - 82— 73 Loi concernant le rachat, par certaines corporations municipales, des rentes constituées, en remplacement des droits seigneuriaux.
 - 55— 99 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
 - 111— 107 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
 - 134— 127 Loi abrogeant la Loi constituant en corporation la ville d'Isle Maligne.
 - 127— 135 Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque.
 - 167— 141 Loi concernant la succession de feu Joseph Éthier.
 - 133— 142 Loi confirmant et ratifiant certains actes et règlements passés par la ville de Sainte-Thérèse.
 - 136— 143 Loi modifiant la servitude imposée sur un lot de subdivision No 218 de la municipalité de la paroisse de Montréal.
 - 146— 144 Loi ratifiant certains actes des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Raymond et les autorisant à contracter un emprunt.
 - 142— 145 Loi redivisant une partie du cadastre de la paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil, située dans la ville de Lachute.
 - 91— 180 Loi modifiant le Code civil relativement au droit de poursuite dans les cas couverts par la Loi des accidents du travail, 1931.

CHAP.

- 85— 197 Loi pourvoyant au paiement des services des médecins et des frais d'entretien des accidentés dans les institutions d'assistance publique.
- 137— 198 Loi concernant la municipalité de la paroisse de Saint-Bernard, comté de Saint-Hyacinthe.
- 78— 201 Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec concernant la nominations des liquidateurs.
- 48— 202 Loi modifiant l'article 622 de la Loi des cités et villes.
- 70— 203 Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.
- 150— 204 Loi modifiant la Loi des compagnies de fidéicommiss.
- 107— 205 Loi remplaçant l'article 1354 du Code de procédure civile quant à la vente des biens appartenant à des incapables.
- 28— 206 Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.
- 135— 207 Loi concernant la municipalité du comté du Lac Saint-Jean-Est.
- 110— 208 Loi modifiant le Code municipal concernant certains chemins d'hiver.
- 99— 209 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable.
- 76— 210 Loi modifiant la Loi des assurances de Québec et le Code de procédure civile concernant les créances privilégiées des compagnies d'assurance.
- 102— 211 Loi modifiant l'article 697 du Code de procédure civile.
- 3— 234 Loi relative à la garantie par le gouvernement d'un emprunt des Sœurs de la Charité de Québec.
- 30— 235 Loi relative au classement et à la vente des produits agricoles.
- 31— 236 Loi concernant la protection sanitaire des animaux.
- 9— 237 Loi attribuant certains pouvoirs aux corporations municipales pour venir en aide aux chômeurs.
- 29— 238 Loi modifiant la Loi des produits laitiers.
- 114— 239 Loi concernant la création d'une commission chargée de mettre à l'étude un nouveau régime municipal pour l'Île de Montréal.
- 23— 241 Loi relative à l'exploitation des chutes et des rapides du domaine public et à leur concession à l'avenir.
- 45— 243 Loi créant un ministère des affaires municipales, de l'industrie et du commerce.
- 63— 244 Loi modifiant la Loi des établissements industriels et commerciaux concernant les doubles équipes.
- 72— 245 Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930.
- 50— 246 Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec.
- 66— 247 Loi concernant les hôpitaux privés.

CHAP.

75— 250 Loi modifiant la Loi des assurances de Québec pour certaines fins.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif comme suit :

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills».

Alors l'honorable orateur de l'Assemblée législative s'adressant à l'honorable lieutenant-gouverneur, lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction :

CHAP.

1— 25 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1935 et le 30 juin 1936 et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur remercie ses fidèles sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill».

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de clore la quatrième session de la dix-huitième Législature de la province de Québec par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous avez étudié avec un soin tout particulier les mesures qui vous ont été soumises au cours de cette quatrième session de la dix-huitième législature, et je vous en félicite.

C'est avec plaisir, croyez-le bien, que j'ai apposé la sanction royale aux lois très importantes que vous avez adoptées. J'ai la certitude que ces lois ne manqueront pas d'aider notre population à traverser les jours difficiles que nous vivons et contribueront à maintenir la province dans la bonne voie où elle est depuis longtemps engagée.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous remercie d'avoir voté les crédits nécessaires à l'administration publique. Vous pouvez être assurés que ces crédits seront employés d'une façon judicieuse.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

A l'heure où vous vous proposez de retourner dans vos foyers, je fais des vœux pour votre bonheur personnel et pour le bonheur de vos familles. Je prie aussi la Providence de répandre ses bienfaits sur ceux dont vous êtes les représentants et sur toute la Province.

Alors l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

Honorables messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est la volonté et le désir de l'honorable le Lieutenant-Gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée *sine die*.

Et cette Législature est en conséquence, prorogée *sine die*.

INDEX

DU

SOIXANTE-NEUVIÈME VOLUME

DU

JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

25-26 GEORGE V, 1935

QUATRIÈME SESSION, DIX-HUITIÈME LÉGISLATURE

A dresse à l'ouverture de la session.....	4
— en réponse au discours du trône.....	11
— grossoyée et signée par l'orateur.....	11
— présentée au lieutenant-gouverneur.....	11
— au Roi à l'occasion de son Jubilé d'Argent.....	143, 145
Ajournement (motions d'—).....	7, 9, 18, 25, 27, 35, 40, 44, 49, 52, 59, 64, 74, 83, 89, 97, 122, 138, 153, 160, 165, 174, 179, 189, 196, 221.
“ à loisir.....	4, 71, 139, 221
“ respect à la mémoire de l'Hon. Roberge.....	184

Avis de motion,—(l'Hon. Simard).....	52, 148
“ (l'Hon. Scott).....	64
“ (l'Hon. Kelly).....	44
“ (l'Hon. Roberge).....	74
“ (l'Hon. Létourneau).....	82
B ibliothécaire,—production du rapport N° 22 du.....	75
Bills sanctionnés.....	71, 139, 175, 223
BILLS:—	
A—Loi concernant l'agriculture, première lecture, <i>pro forma</i>	6
B—Loi modifiant l'article 115 de la loi des tribunaux judiciaires de la province.	
—Lu une 1ère fois, 102; 2e lecture, 109; rapporté et 3e lecture, 149; sanctionné, 175.	
C—Loi modifiant la loi de la pêche.	
—Lu 1ère et 2e fois, 129; rapporté et 3e lecture, 135; sanctionné 175	
D—Loi modifiant les articles 38 et 128 de la loi des Compagnies de Québec.	
—Lu 1ère, 2e, 3e fois, 208; retiré par l'assemblée Lég. mai 17, 1935.	
N° 2—Loi modifiant l'article 2182 du Code civil.	
—Reçu et lu une 1ère fois, 100; 2e lecture, 110; 3e lecture, 115; sanctionné, 139.	
N° 3—Loi modifiant la loi 22 Geo. V, chapitre 94, relative à certains actes et documents dans les comtés de Bonaventure et Gaspé.	
—Reçu et lu une 1ère fois, 18; 2e et 3e lectures, 30; sanctionné, 71.	
N° 4—Loi modifiant le Code de Procédure civile relativement à la publication de la condition imposée en vertu de l'art. 749.	
—Reçu et lu une 1ère fois, 29; 2e lecture, 35; 3e lecture, 40; sanctionné, 71.	

BILLS:—(Suite)

- N° 5—Loi modifiant l'art. 2161e du Code civil relativement à certains avis à être donnés au procureur général.
—Reçu et lu une première fois, 47; 2e lecture, 52; 3e lecture, 59; sanctionné, 71.
- N° 6—Loi modifiant les lois concernant l'organisation des départements.
—Reçu et lu une 1ère fois, 157; 2e et 3e lectures, 167; sanctionné, 175.
- N° 7—Loi validant certains enrégistrement dans la division d'enrégistrement de St-Hyacinthe.
—Reçu et lu une 1ère fois, 96; 2e lecture, 103; 3e lecture, 108; sanctionné, 139.
- N° 8—Loi modifiant la loi des tribunaux judiciaires concernant le paiement de la pension des juges des sessions et des magistrats de police et de district.
—Reçu et lu une 1ère fois, 47; 2e lecture sur division, 52; 3e lecture, 59; sanctionné, 71.
- N° 9—Loi pour annuler certaines commutations de taxes accordées à la Ste. Anne Paper Company, Limited, et à ses prédécesseurs et ayants cause.
—Reçu et lu une 1ère fois, 113; 2e lecture, 123; 3e lecture, 130; sanctionné, 139.
- N° 10—Loi concernant l'octroi d'un certain subside à la ville de Terrebonne.
—Reçu et lu une 1ère fois, 56; 2e lecture, 65; 3e lecture, 75; sanctionné 139.
- N° 11—Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières.
—Reçu et lu une 1ère fois, 173; 2e lecture, 184; 3e lecture, 199; sanctionné, 223.
- N° 12—Loi modifiant la Loi imposant des taxes sur les corporations.
—Reçu et lu une 1ère fois, 196; 2e et 3e lectures, 204; sanctionné, 223.
- N° 16—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique, concernant le fonds de pension des instituteurs et des institutrices.
—Reçu et lu une 1ère, 2e, 3e fois, 218; sanctionné, 223.

BILLS:—(Suite)

- N° 17—Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931.
—Reçu et lu une 1ère fois, 101; 2e lecture, 110; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 116; am. acceptés, 137; sanctionné, 139.
- N° 18—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
—Reçu et lu une 1ère fois, 157; 2e et 3e lectures, 168; sanctionné, 175
- N° 19—Loi concernant la reconnaissance judiciaire du droit de propriété et le rang de l'hypothèque du prêt agricole canadien.
—Reçu et lu une 1ère fois, 196; 2e et 3e lectures, 204; sanctionné, 223.
- N° 20—Loi créant la commission d'électricité de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 215; 2e lecture, rapporté, 3e lecture, 220; sanctionné, 224.
- N° 21—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 181; 2e lecture sur division, 190; 3e lecture, 197; sanctionné, 224.
- N° 22—Loi relative au crédit agricole.
—Reçu et lu une 1ère fois, 181; 2e lecture, étudié en com. plénier, rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 191; conseil retire ses amendements, 209; sanctionné, 224.
- N° 23—Loi modifiant la Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires.
—Reçu et lu une 1ère fois, 47; 2e lecture, 53; 3e lecture, 60; sanctionné, 71.
- N° 24—Loi modifiant la Loi concernant le droit de voter aux élections municipales et scolaires nonobstant le non paiement des taxes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 57; 2e lecture, 65; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 84; am. acceptés, 92; sanctionné, 139.
- N° 25—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du Gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1935 et le 30 juin 1936 et pour d'autres fins de service public.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 223; sanctionné, 226.

BILLS:—(Suite)

- N° 26—Loi modifiant la Loi de la manutention de la gazoline.
—Reçu et lu une 1ère fois, 113; 2e lecture, 123; 3e lecture, 130; sanctionné, 139.
- N° 27—Loi pour valider la publication de certains avis municipaux.
—Reçu et lu une 1ère fois, 57; 2e lecture, 65; 3e lecture, 75; sanctionné 139.
- N° 28—Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 57; 2e lecture, 65; 3e lecture, 75; sanctionné, 139.
- N° 29—Loi modifiant la Loi de la gazoline.
—Reçu et lu une 1ère fois, 157; 2e lecture, sur division, 3e lecture, 202; sanctionné, 224.
- N° 30—Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.
—Reçu et lu une 1ère fois, 2e fois sur vote 11-3, étudié en com. plénier, rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 216; am. acceptés, 222; sanctionné, 224.
- N° 31—Loi modifiant la Loi de la pêche relativement au droit de passage en faveur des locataires d'une réserve de pêche.
—Reçu et lu une 1ère fois, 72; 2e lecture, 84; 3e lecture, 90; sanctionné, 139.
- N° 32—Loi pour assurer la protection des ressources forestières de la province.
—Reçu et lu une 1ère fois, 207; 2e lecture, 213; 3e lecture, 217; sanctionné, 224.
- N° 33—Loi modifiant l'art. 1222a du Code de procédure civil, relativement à la transcription des notes sténographiques des témoignages.
—Reçu et lu une 1ère fois, 73; 2e lecture, 84; 3e lecture, 90; sanctionné, 139.
- N° 34—Loi concernant l'établissement d'un ou de plusieurs entrepôts frigorifiques, pour fins de pêche.
—Reçu et lu une 1ère fois, 83; 2e lecture, 90; 3e lecture, 95; sanctionné, 139.

BILLS:—(Suite)

- N° 35—Loi concernant la ratification de certains règlements d'emprunts municipaux pour aider aux chômeurs.
—Reçu et lu une 1ère fois, 96; 2e lecture, 103; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 109; am. acceptés, 112; sanctionné, 140.
- N° 36—Loi concernant le service de traversier entre l'île d'Orléans et la cité de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 182; 2e lecture, 191; 3e lecture, 197; sanctionné, 224.
- N° 37—Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.
—Reçu et lu une 1ère fois, 182; 2e lecture, 198; 3e lecture sur division, 198; sanctionné, 224.
- N° 38—Loi modifiant l'article 23 de la Loi des bureaux d'enregistrement, concernant le remplacement de certains registres ou partie d'iceux.
—Reçu et lu une 1ère fois, 113; 2e lecture, 124; 3e lecture, 130; sanctionné, 140;
- N° 39—Loi relative à l'augmentation d'un subside accordé à la communauté des Sœurs de charité de la Providence pour le maintien de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu.
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e lecture, 154; 3e lecture, 161; sanctionné, 175.
- N° 41—Loi concernant la municipalisation de l'électricité.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 220; sanctionné, 224.
- N° 42—Loi modifiant la Loi de l'exécutif, relativement au transfert des services des départements.
—Reçu et lu une 1ère fois, 122; 2e et 3e lecture, 132; sanctionné 140.
- N° 43—Loi prolongeant d'une année la Loi des assurances de Québec, (1933 (dispositions temporaires)).
—Reçu et lu une 1ère fois, 96; 2e lecture, 103; 3e lecture, 109; sanctionné, 140.
- N° 44—Loi pour promouvoir la Colonisation et le retour à la terre.
—Reçu et lu une 1ère fois, 97; Hon. Nicol parle sur motion de 2e lecture, Hon. Kelly ajourne le débat, 109; reprise du débat et ajournement par l'Hon. Thériault, 117; reprise du débat, ajourné par l'Hon. Simard, 154; reprise du débat, Hon. Ouellet, 2e et 3e lecture, 167; sanctionné, 175.

BILLS:—(Suite)

N° 45—Loi modifiant la Loi du département du trésor, relativement aux dépôts judiciaires et autres.

—Reçu et lu 1ère fois, 113; 2e lecture, 124; 3e lecture, 130; sanctionné, 140.

N° 46—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.

—Reçu et lu une 1ère fois, 122; 2e et 3e lectures, 132; sanctionné, 140.

N° 47—Loi modifiant la Loi de l'adoption.

—Reçu et lu une 1ère fois, 93; 2e lecture, 98; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 102; am. acceptés, 112; sanctionné, 140.

N° 48—Loi modifiant le Code civil relativement au recouvrement des réclamations résultant d'un délit ou d'un quasi-délit.

—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 128; 3e lecture, 134; sanctionné, 140.

N° 49—Loi concernant l'Île d'Orléans.

—Reçu et lu une 1ère fois, 137; 2e lecture, sur division, 149; 3e lecture, 153; sanctionné, 175.

N° 50—Loi modifiant la Loi concernant les écoles d'agriculture, la construction d'entrepôts et la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec.

—Reçu et lu une 1ère fois, 165; 2e et 3e lectures, 174; sanctionné, 175.

N° 51—Loi modifiant la Loi 22 George V, chapitre 93 aux fins d'autoriser les corporations municipales ou scolaires à emprunter lorsqu'il a été accordé un délai pour le paiement des taxes.

—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e lecture sur division, 162; 3e lecture, 166; sanctionné, 175.

N° 52—Loi modifiant l'article 469 de la Loi des Cités et villes.

—Reçu et lu une 1ère fois, 113; 2e lecture, 124; 3e lecture, 131; sanctionné, 140.

N° 54—Loi modifiant le Code municipal.

—Reçu et lu une 1ère fois, 165; 2e lecture, 184; 3e lecture, 189; sanctionné, 140.

N° 55—Loi modifiant la Loi des sociétés de colonisation.

—Reçu et lu une 1ère fois, 114; 2e lecture, 124; 3e lecture, 131; sanctionné, 140.

BILLS:—(Suite)

- N° 56—Loi modifiant la Loi relative à l'extension des conventions collectives du travail.
—Reçu et lu une 1ère fois, 182; 2e lecture, renv. com. plénier, étudié, rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 204; 3e lecture, 207; am. acceptés, 218; sanctionné, 224.
- N° 57—Loi modifiant la Loi du salaire minimum pour les femmes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 157; 2e lecture, 179; 3e lecture, 189; sanctionné, 224.
- N° 58—Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres.
—Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e lecture, 163; 3e lecture, 167; sanctionné, 175.
- N° 59—Loi modifiant la Loi de la protection des plantes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 128; 2e lecture, 138; 3e lecture, 148; sanctionné, 175.
- N° 60—Loi modifiant la Loi des abeilles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 128; 2e lecture, 138; 3e lecture, 148; sanctionné, 175.
- N° 61—Loi autorisant le trésorier de la province à faire certaines avances en attendant la contribution des corporations municipales pour les écoles de réforme et d'industries et les asiles d'aliénés.
—Reçu et lu une 1ère fois, 189; 2e et 3e lectures, 199; sanctionné, 224.
- N° 62—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'hôpital Saint-Michel-Archange.
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e lecture, 162; 3e lecture, 166; sanctionné, 175.
- N° 63—Loi pour augmenter, en faveur du colon, l'étendue du terrain sur lequel le concessionnaire forestier ne peut couper du bois sur un lot de colonisation.
—Reçu et lu une 1ère fois, 157; 2e et 3e lectures, 168; sanctionné, 175.
- N° 64—Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture relativement à la classification des terres publiques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e et 3e lectures, 168, sanctionné, 175.

BILLS:—(Suite)

- N° 65—Loi modifiant la Loi du mérite agricole relativement aux colons.
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e et 3e lectures, 169; sanctionné, 175.
- N° 66—Loi modifiant la Loi de l'assistance publique.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 218, sanctionné, 224.
- N° 67—Loi modifiant la Loi 22 George V, chapitre 41, intitulée: Loi pour promouvoir le retour à la terre.
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e lecture, 162; 3e lecture, 166; sanctionné, 175.
- N° 68—Loi pour faciliter la vente du bois des colons.
—Reçu et lu une 1ère fois, 182; 2e lecture, 192; 3e lecture, 202; sanctionné, 224.
- N° 69—Loi de l'acquisition de certaines terres pour fins de colonisation.
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e lecture, étudié en com. plénier, rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 211; am. acceptés, 222; sanctionné, 224.
- N° 70—Loi modifiant la Loi du département de la colonisation, de la chasse et des pêcheries.
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e et 3e lectures, 169; sanctionné, 175.
- N° 71—Loi concernant le pouvoir d'emprunter et d'hypothéquer de certaines institutions de charité.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 128; sanctionné, 140.
- N° 72—Loi modifiant la Loi des compagnies de télégraphe pour donner aux compagnies le pouvoir d'étendre leurs lignes par constructions, achat ou loyer.
—Reçu et lu une 1ère fois, 137; 2e lecture, 149; 3e lecture, 154; sanctionné, 176.
- N° 73—Loi concernant le rachat, par certaines corporations municipales, des rentes constituées, en remplacement des droits seigneuriaux.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, étudié en com., rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 217; am. acceptés, 222, sanctionné, 224.

BILLS:—(Suite)

- N° 74—Loi modifiant le Code de procédure civile et la Loi des Compagnies de Québec, relativement à la saisie et au transfert de certaines actions.
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e lecture, renv. com. plénier, rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 169; am. acceptés, 173; sanctionné, 176.
- N° 75—Loi constituant en corporation "Les Sœurs Adoratrices du Précieux-Sang de Mont-Laurier".
—Reçu et lu une 1ère fois, 18; 2e lecture, 25; 3e lecture, 33; sanctionné 71.
- N° 76—Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 47; 2e lecture, 53; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 62; am. acceptés, 70; sanctionné, 71.
- N° 77—Loi permettant à Norman Vineberg de changer son nom de famille en celui de Vines.
—Reçu et lu une 1ère fois, 18; 2e lecture, 44; rapporté avec amendements lus et agréés, 3e lecture sur division, 55; am. acceptés, 70; sanctionné, 71.
- N° 78—Loi constituant en corporation le village de Boisbriant.
—Reçu et lu une 1ère fois, 73; 2e lecture, 80; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 87; am. acceptés, 92; sanctionné, 140.
- No 79—Loi constituant en corporation «Les Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie».
—Reçu et lu une 1ère fois, 18; 2e lecture, 35; 3e lecture, 42; sanctionné, 71.
- N° 80—Loi modifiant la loi constituant en corporation Quebec Paper Box Company et changeant son nom en celui de «La Compagnie Dorchester, Limitée».
—Reçu et lu une 1ère fois, 18; 2e lecture, 25; 3e lecture, 34; sanctionné, 71.
- N° 81—Loi modifiant la loi constituant en corporation Dominion Corset Company et changeant son nom en celui de «La Compagnie Amyot, Limitée».
—Reçu et lu une 1ère fois, 2e lecture, 25; 3e lecture, 34; sanctionné, 71.

BILLS:—(Suite)

- N° 82—Loi modifiant la charte de la cité de Joliette.
—Reçu et lu une 1ère fois, 93; 2e lecture, 98; rapporté avec amendements, am. lus 1ère fois, 106; am. lus la 2e fois et agréés, 3e lecture, 118; am. acceptés, 127; sanctionné, 140.
- N° 83—Loi concernant la perception de certaines taxes par la ville de Montréal-Sud.
—Reçu et lu une 1ère fois, 19; 2e lecture, 26; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 34; am. acceptés, 39; sanctionné, 71.
- N° 84—Loi constituant en corporation «La Compagnie Mutuelle d'Assurance LaSalle»—LaSalle Mutual Insurance Company.
—Reçu et lu une 1ère fois, 47; 2e lecture, 53; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture sur division, 62; ordre rescindé, et renv. de nouveau en comité, 74; rapporté avec amendements, 92; 3e lecture, 98; am. acceptés, 112; sanctionné, 140.
- N° 85—Loi changeant le nom de Dora MacLaurin en celui de Dora Dunlop et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et dame Catherine Ekers Dunlop.
—Reçu et lu une 1ère fois, 28; 2e lecture, 35; 3e lecture, 50; sanctionné, 72.
- N° 86—Loi concernant les fonds d'amortissement de la ville de Coaticook.
—Reçu et lu une 1ère fois, 28; 2e lecture, 35; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 43; am. acceptés, 46; sanctionné, 72.
- N° 87—Loi validant certains titres de dame Rose Cardinal-Painchaud et d'Armand Cardinal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 28; 2e lecture, 36; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 43; am. acceptés, 52; sanctionné, 72.
- N° 88—Loi concernant la succession de feu Charles-Hypolite Laurier.
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 45; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 43; am. acceptés, 52; sanctionné, 72.
- N° 90—Loi modifiant la charte de la cité de Longueuil.
—Reçu et lu une 1ère fois, 101; 2e lecture, 110; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 121; 3e lecture, 131; am. acceptés, 137; sanctionné, 140.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 91—Loi modifiant la charte de la cité de Lévis.
—Reçu et lu une 1ère fois, 47; 2e lecture, 53; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 63; am. acceptés, 70; sanctionné, 72.
- N° 92—Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Denis de Brompton, dans le comté de Richmond.
—Reçu et lu une 1ère fois, 28; 2e lecture, 36; rapporté avec amendements, am. lus une 1ère fois, 43; 2e lecture am. et agréés, 3e lecture, 49; am. acceptés, 56; sanctionné, 72.
- N° 93—Loi ratifiant le règlement N° 350 de la corporation de la cité de Salaberry de Valleyfield et un contrat pour lui donner effet.
—Reçu et lu une 1ère fois, 48; 2e lecture, 53; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 77; ordre révoqué et renvoyé de nouveau en com., rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 95; am. acceptés, 100; sanctionné, 176.
- N° 94—Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.
—Reçu et lu une 1ère fois, 129; 2e lecture, 138; 3e lecture, 150; sanctionné, 176.
- N° 95—Loi déclarant les droits de dame Margaret Dale Learmont en vertu du testament de feu Joseph B. Learmont.
—Reçu et lu une 1ère fois, 29; 2e lecture, 36; 3e lecture, 51; sanctionné, 72.
- N° 96—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Pierre-Paul Vinet à l'étude du droit sans examen.
—Reçu et lu une 1ère fois, 29; 2e lecture, 36; 3e lecture, 44; sanctionné, 72.
- N° 98—Loi modifiant la charte de la ville LaSalle.
—Reçu et lu une 1ère fois, 48; 2e lecture, 54; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 63; am. acceptés, 70; sanctionné, 72.
- N° 99—Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e lecture, 170; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 195; am. acceptés, 200; sanctionné, 224.

BILLS:—(Suite)

- N° 100—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 101; 2e lecture, 110; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 122; 3e lecture, 131; am. acceptés, 137; sanctionné, 140.
- N° 101—Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Laval.
—Reçu et lu une 1ère fois, 57; 2e lecture, 66; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 78; am. acceptés, 83; sanctionné, 140.
- N° 102—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
—Reçu et lu une 1ère fois, 57; 2e lecture, 66; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 79; am. acceptés, 83; sanctionné, 140.
- N° 103—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
—Reçu et lu une 1ère fois, 29; 2e lecture, 36; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 44; am. acceptés, 46; sanctionné, 72.
- N° 104—Loi concernant les successions de feu Mathilda Hatt, de feu dame Marie-Amélie-Elisabeth Hatt et de feu Louis-Joseph-Dezery Beaudry.
—Reçu et lu une 1ère fois, 57; 2e lecture, 66; 3e lecture, 79; sanctionné, 140.
- N° 105—Loi concernant les fonds d'amortissement de certaines obligations émises par l'Hôpital Saint-Luc.
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 45; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, sur division, 56; am. acceptés, 70; sanctionné, 72.
- N° 106—Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville.
—Reçu et lu une 1ère fois, 58; 2e lecture, 66; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 79; am. acceptés, 83; sanctionné, 140.
- N° 107—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 152; étudié en com., rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 178; 3e lecture, 183; am. acceptés, 200; sanctionné, 224.

BILLS:—(Suite)

N° 108—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.

—Reçu et lu une 1ère fois, 48; 2e lecture, 54; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 88; am. acceptés, 92; sanctionné, 140.

N° 109—Loi autorisant l'Association des Optométristes et Opticiens de la province de Québec à admettre Charles-L. Normandin à la pratique de la profession d'optométriste et opticien.

—Reçu et lu une 1ère fois, 58; 2e lecture, 66; 3e lecture, 80; sanctionné, 140.

N° 110—Loi ratifiant le règlement N° 353 de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.

—Reçu et lu une 1ère fois, 58; 2e lecture, 67; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 82; am. acceptés, 92; sanctionné, 140.

N° 111—Loi ratifiant le règlement N° 18 de la municipalité de la paroisse de Saint-Louis de Gonzague, dans le comté de Beauharnois, et certaines résolutions des commissaires d'écoles de ladite paroisse.

—Reçu et lu une 1ère fois, 58; 2e lecture, 67; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 88; am. acceptés, 93; sanctionné, 140.

N° 112—Loi ratifiant le règlement N° 6 de la municipalité de la Grande Ile.

—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 97; rapporté avec amendements, am. lus une 1ère fois, 106; lus une 2e fois et agréés, 3e lecture, 119; am. acceptés, 127; sanctionné, 141.

N° 113—Loi concernant le titre de la Royal Trust Company à un terrain dans la cité de Montréal,

—Reçu et lu une 1ère fois, 48; 2e lecture, 54; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 63; am. acceptés, 70; sanctionné, 72.

N° 115—Loi modifiant une résolution de la cité des Trois-Rivières, relativement à la taxe d'eau exigible de la Compagnie «The Wabasso Cotton Company, Limited.»

—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 40; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 52; am. acceptés, 70; sanctionné, 72.

BILLS:—(Suite)

- N° 116—Loi modifiant la Loi constituant en corporation «The Quebec Association of Seventh-Day Adventists.»
—Reçu et lu une 1ère fois, 114; 2e lecture, 124; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 135; am. acceptés, 152; sanctionné, 176.
- N° 117—Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est, 1934.
—Reçu et lu une 1ère fois, 73; 2e lecture, 81; rapporté avec amendements, 107; am. lus et agréés, 3e lecture, 119; am. acceptés, 127; sanctionné, 141.
- N° 118—Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre Sarsfield Malone et dame Marie Poliquin.
—Reçu et lu une 1ère fois, 93; 2e lecture, 98; rapporté avec amendements, 107; am. lus et agréés, 3e lecture, 119; am. acceptés, 127; sanctionné, 141.
- N° 119—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 89; rapporté avec amendements, am. lus une 1ère fois, 100; am. lus une 2e fois et agréés, 3e lecture, 123; am. acceptés, 137; sanctionné, 141.
- N° 120—Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la cité des Trois-Rivières, fixant pour une période de cinq ans l'évaluation des propriétés de la compagnie Geo. Christie Canada, Limited.
—Reçu et lu une 1ère fois, 48; 2e lecture, 54; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 64; am. acceptés, 70; sanctionné, 72.
- N° 124—Loi confirmant les limites de la municipalité de la paroisse de Varennes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 58; 2e lecture, 67; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 80; am. acceptés, 83; sanctionné, 141.
- N° 125—Loi concernant les substitutions Amable Prévost et Marie-Rosalie-Victoire Bernard.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 97; rapporté, 107; 3e lecture, 120; sanctionné, 141.

BILLS:—(Suite)

- N° 126—Loi concernant le contrat de mariage de George Shooner et de dame Jeanne DeBlois.
—Reçu et lu une 1ère fois, 73; 2e lecture, 81; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 89; am. acceptés, 93; sanctionné, 141.
- N° 127—Loi abrogeant la Loi constituant en corporation la ville d'Isle Maligne.
—Reçu et lu une 1ère fois, 159; 2e lecture, 170; 3e lecture, 188; sanctionné, 224.
- N° 128—Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières.
—Reçu et lu une 1ère fois, 93; 2e lecture, 98; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 107; 3e lecture, 116; am. acceptés, 127; sanctionné, 141.
- N° 129—Loi modifiant la charte du Collège de Notre-Dame, Côte-des-Neiges, et ratifiant trois actes d'obligation et de fiducie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 114; 2e lecture, 125; rapporté, 3e lecture, 136; sanctionné, 141.
- N° 130—Loi constituant en corporation les Religieux de Sainte-Croix.
—Reçu et lu une 1ère fois, 94; 2e lecture, 99; rapporté, 3e lecture, 136; sanctionné, 141.
- N° 131—Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 114; 2e lecture, 125; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 151; 3e lecture, 161; am. acceptés, 173; sanctionné, 176.
- N° 132—Loi légalisant certains actes relatifs à la paroisse canonique de Saint-Charles de Caplan.
—Reçu et lu une 1ère fois, 94; 2e lecture, 99; rapporté, 108; 3e lecture, 116; sanctionné, 141.
- N° 133—Loi concernant la succession de feu Joseph-Aimé Massue.
—Reçu et lu une 1ère fois, 94; 2e lecture, 99; 3e lecture, 108; sanctionné, 141.

BILLS:—(Suite)

- N° 134—Loi modifiant et consolidant la charte de la cité de St-Lambert.
—Reçu et lu une 1ère fois, 129; 2e lecture, 138; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 151; 3e lecture, 161; am. acceptés, 173; sanctionné, 176.
- N° 135—Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque.
—Reçu et lu une 1ère fois, 101; 2e lecture, 110; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 122; renv. de nouv. à la Com. des bills privés, 148; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 188; 3e lecture, 197; am. acceptés, 200; sanctionné, 224.
- N° 136—Loi modifiant la charte de l'hôpital Saint-Joseph des convalescentes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 101; 2e lecture, 110; 3e lecture, 136; sanctionné, 141.
- N° 137—Loi constituant en corporation «Les Oblates franciscaines de Saint-Joseph».
—Reçu et lu une 1ère fois, 101; 2e lecture, 111; 3e lecture, 137; sanctionné, 141.
- N° 138—Loi concernant la donation fiduciaire de Théodore-Alexandre Grothé.
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e lecture, 154; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 164; am. acceptés, 173; sanctionné, 176.
- N° 139—Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Jean-Conrad Moreau à l'exercice de la profession de notaire, après examen.
—Reçu et lu une 1ère fois, 129; 2e lecture, 139; 3e lecture, 151; sanctionné, 176.
- N° 140—Loi autorisant la corporation des ingénieurs professionnels de Québec à admettre William-Robert Caron à la pratique d'ingénieur professionnel, après examen.
—Reçu et lu une 1ère fois, 147; 2e lecture, 154; 3e lecture, 165; sanctionné, 176.
- N° 141—Loi concernant la succession de feu Joseph Éthier.
—Reçu et lu une 1ère fois, 173; 2e lecture, 180; 3e lecture, 189; sanctionné, 224.

BILLS:—(Suite)

- N° 142—Loi confirmant et ratifiant certains actes et règlements passés par la ville de Sainte-Thérèse.
—Reçu et lu une 1ère fois, 174; 2e lecture, 180; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 195; am. acceptés, 200; sanctionné, 224.
- N° 143—Loi modifiant la servitude imposée sur un lot de subdivision N° 218 de la municipalité de la paroisse de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 201; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 206; 3e lecture, 210; am. acceptés, 218; sanctionné, 224.
- N° 144—Loi ratifiant certains actes des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Raymond et les autorisant à contracter un emprunt.
—Reçu et lu une 1ère fois, 196; 2e lecture, 205; 3e lecture, 209; sanctionné, 224.
- N° 145—Loi redivisant une partie du cadastre de la paroisse de Sainte-Jérusalem d'Argenteuil, située dans la ville de Lachute.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 212; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 215; am. acceptés, 222; sanctionné, 224.
- N° 150—Loi modifiant le Code civil concernant l'enregistrement de certains jugements.
—Reçu et lu une 1ère fois, 73; 2e lecture, 81;
- N° 151—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires concernant la juridiction concurrente du tribunal de Rimouski.
—Reçu et lu une 1ère fois, 19; 2e lecture, 26; retiré, 85.
- N° 152—Loi modifiant l'article 83 du Code de procédure civile.
—Reçu et lu une 1ère fois, 19; 2e lecture, 26; 3e lecture, 86; sanctionné, 141.
- N° 153—Loi modifiant l'article 931 du Code civil relativement au délai de prescription de l'action des précepteurs et instituteurs pour enseignement.
—Reçu et lu une 1ère fois, 19; 2e lecture, 26; 3e lecture, 86; sanctionné, 141.

BILLS:—*(Suite)*

- N° 155—Loi modifiant l'article 931 du Code de procédure civile et se rapportant à la saisie-arrêt avant jugement relativement aux dommages causés par un véhicule automobile appartenant à un étranger.
—Reçu et lu une 1ère fois, 19; 2e lecture, 26; rapporté avec amendements, 104; am. lus et agréés, 3e lecture, 117; am. acceptés, 127; sanctionné, 141.
- N° 171—Loi modifiant la Loi des agents de recouvrement relativement au terme du cautionnement.
—Reçu et lu une 1ère fois, 29; 2e lecture, 37; rapporté, 104; 3e lecture, 115; sanctionné, 141.
- N° 173—Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull.
—Reçu et lu une 1ère fois, 29; 2e lecture, 37; 3e lecture, 86; sanctionné, 141.
- N° 174—Loi modifiant l'article 228 du Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 45; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 117; am. acceptés, 127; sanctionné, 141.
- N° 177—Loi érigeant en municipalité le canton De Sales.
—Reçu et lu une 1ère fois, 74; 2e lecture, 81; 3e lecture, 87; sanctionné, 141.
- N° 178—Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le paiement de deniers prélevés.
—Reçu et lu une 1ère fois, 59; 2e lecture, 67; 3e lecture, 87; sanctionné, 141.
- N° 179—Loi modifiant le Code civil relativement aux visites de maisons à louer.
—Reçu et lu une 1ère fois, 74; 2e lecture, 81; rapporté avec amendements, 105; am. lus et agréés, 3e lecture, 118; am. acceptés, 127; sanctionné, 141.
- N° 180—Loi modifiant le Code civil relativement au droit de poursuite dans les cas couverts par la Loi des accidents du travail, 1931.
—Reçu et lu une 1ère fois, 159; 2e lecture, 170; 3e lecture, 186; sanctionné, 224.

BILLS:—(Suite)

- N° 182—Loi limitant certains droits d'action contre les corporations municipales.
—Reçu et lu une 1ère fois, 114; 2e lecture, 125; 3e lecture, 134; sanctionné, 142.
- N° 183—Loi modifiant le Code de procédure civile concernant l'examen des débiteurs après jugement.
—Reçu et lu une 1ère fois, 94; 2e lecture, 99; rapporté avec amendements; am. lus et agréés, 105; 3e lecture 115; am. acceptés, 128; sanctionné, 142.
- N° 188—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement au délai pour fournir le cautionnement en appel.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 102; 3e lecture, 105; sanctionné, 142.
- N° 190—Loi modifiant la Loi 19 George V, chapitre 124.
—Reçu et lu une 1ère fois, 94; 2e lecture, 99; 3e lecture, 106; sanctionné, 142.
- N° 191—Loi modifiant la Loi de la pharmacie de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 114; 2e lecture, 125; 3e lecture, 135; sanctionné, 142.
- N° 193—Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les procès par jury.
—Reçu et lu une 1ère fois, 147; 2e lecture, 155; rejeté, 186.
- N° 197—Loi pourvoyant au paiement des services des médecins et des frais d'entretien des accidentés dans les institutions d'assistance publique.
—Reçu et lu une 1ère fois, 147; 2e lecture, 155; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 194; am. acceptés, 194; sanctionné, 225.
- N° 198—Loi concernant la municipalité de la paroisse de Saint-Bernard, comté de Saint-Hyacinthe.
—Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e lecture, 163; 3e lecture, 178; sanctionné, 225.
- N° 199—Loi modifiant la Loi des dentistes de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 147; 2e lecture, 155; retiré, 178.

BILLS:—(Suite)

- N° 201—Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec concernant la nomination des liquidateurs.
—Reçu et lu une 1ère fois, 153; 2e lecture, 163; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 156; 3e lecture, 198; am. acceptés, 200; sanctionné, 225.
- N° 202—Loi modifiant l'article 622 de la Loi des cités et villes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 159; 2e lecture, 170; 3e lecture, 186; sanctionné, 225.
- N° 203—Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 201; rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 214; am. acceptés, 222; sanctionné, 225.
- N° 204—Loi modifiant la Loi des compagnies de fidéicommiss.
—Reçu et lu une 1ère fois, 207; 2e lecture, 211; 3e lecture, 215; sanctionné, 225.
- N° 205—Loi remplaçant l'article 1354 du Code de procédure civile quant à la vente des biens appartenant à des incapables.
—Reçu et lu une 1ère fois, 147; 2e lecture, 155; 3e lecture, 187; sanctionné, 225.
- N° 206—Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 153; 2e lecture, 163; 3e lecture, 178; sanctionné, 225.
- N° 207—Loi concernant la municipalité du comté du Lac Saint-Jean-Est.
—Reçu et lu une 1ère fois, 159; 2e lecture, 170; 3e lecture, 179; sanctionné, 225.
- N° 208—Loi modifiant le Code municipal concernant certains chemins d'hiver.
—Reçu et lu une 1ère fois, 153; 2e lecture, 163; 3e lecture, 179; sanctionné, 225.
- N° 209—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable.
—Reçu et lu une 1ère fois, 159; 2e lecture, 171; 3e lecture, 187; sanctionné, 225.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 210—Loi modifiant la Loi des assurances de Québec et le Code de procédure civile concernant les créances privilégiées des compagnies d'assurance.
—Reçu et lu une 1ère fois, 160; 2e lecture, 171; 3e lecture, 187; sanctionné, 225.
- N° 211—Loi modifiant l'article 697 du Code de procédure civile.
—Reçu et lu une 1ère fois, 160; 2e lecture, 171; 3e lecture, 188; sanctionné, 225.
- N° 234—Loi relative à la garantie par le gouvernement d'un emprunt des Sœurs de la Charité de Québec.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 220; sanctionné, 225.
- N° 235—Loi relative au classement et à la vente des produits agricoles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 210; 2e et 3e lectures, 217; sanctionné, 225.
- N° 236—Loi concernant la protection sanitaire des animaux.
—Reçu et lu une 1ère fois, 201; 2e et 3e lectures, 207; sanctionné, 225.
- N° 237—Loi attribuant certains pouvoirs aux corporations municipales pour venir en aide aux chômeurs.
—Reçu et lu une 1ère fois, 196; 2e et 3e lectures, 205; sanctionné, 225.
- N° 238—Loi modifiant la Loi des produits laitiers.
—Reçu et lu une 1ère fois, 201; 2e et 3e lectures, 208; sanctionné, 225.
- N° 239—Loi concernant la création d'une commission chargée de mettre à l'étude un nouveau régime municipal pour l'île de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 182; 2e lecture, renv. com. plénier, rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 199; am. acceptés, 201; sanctionné, 225.
- N° 240—Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 179; 2e lecture, renv. au com. plénier, rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 203; retiré, mai 17.

BILLS:—*(Suite)*

- N° 241—Loi relative à l'exploitation des chutes et des rapides situés sur les cours d'eau du domaine public et à leur concession à l'avenir.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, étudié en com., rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 219; am. acceptés, 223; sanctionné, 225.
- N° 242—Loi modifiant la Loi de l'indemnisation des possesseurs de moutons.
—Reçu et lu une 1ère fois, 165; 2e et 3e lectures, 174; sanctionné, 176.
- N° 243—Loi créant un ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce.
—Reçu et lu une 1ère fois, 182; 2e lecture, étudié en com. plénier, rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 192; am. acceptés, 206; sanctionné, 225.
- N° 244—Loi modifiant la Loi des établissements industriels et commerciaux concernant les doubles équipes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 160; 2e lecture, 180; 3e lecture, 183; sanctionné, 225.
- N° 245—Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930.
—Reçu et lu une 1ère fois, 183; 2e lecture, 192; 3e lecture, 197; sanctionné, 225.
- N° 246—Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 183; 2e lecture, étudié en com. plénier, rap. avec amendements; am. lus et agréés, 3e lecture, 193; am. acceptés, 201; sanctionné, 225.
- N° 247—Loi concernant les hôpitaux privés.
—Reçu et lu une 1ère fois, 160; 2e lecture, étudié en com. plénier, rap. avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 184; 3e lecture, 202; am. acceptés, 210; sanctionné, 225.
- N° 248—Loi modifiant la Loi des jurés concernant le renouvellement de la liste des jurés.
—Reçu et lu une 1ère fois, 160; 2e et 3e lectures, 171; sanctionné, 176.

BILLS:—(*Suite*)

N° 249—Loi modifiant la Loi des inhumations et des exhumations concernant l'embaumement des cadavres.

—Reçu et lu une 1ère fois, 148; 2e lecture, étudié en com., rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 162; 3e lecture, 166; am. acceptés, 173; sanctionné, 176.

N° 250—Loi modifiant la Loi des assurances de Québec pour certaines fins.

—Reçu et lu une 1ère fois, 153; 2e lecture, étudié en com. plénier, rapporté avec amendements, am. lus et agréés, 3e lecture, 190; am. acceptés, 206; sanctionné, 226.

C hampagne; l'Hon. M. remplace l'orateur.....	194
Colonisation dans Québec; motion pour production de correspondance relativement à.....	176

COMMISSIONS DE LA CHAMBRE:

—BIBLIOTHÈQUE, app. 9; message de l'assemblée.....	20
—COMPTES CONTINGENTS, app.....	10
— “ “ 1er rapport,—Hon. M. Du Tremblay, prés.....	16
— “ “ 2e “	42
— “ “ 3e “	133
—LÉGISLATION, app.....	10
— “ 1er rapport,—Hon. M. Champagne, prés.....	15
— “ 2e “	85
—BILLS PRIVÉS, app.....	10
— “ “ 1er rapport,—Hon. M. LaFerté, prés.....	17
— “ “ 2e “ sec. 526a du bill N° 108.....	76
—CHEMINS DE FER, app.....	10
— “ “ 1er rapport,—Hon. M. Kelly.....	15
—IMPRESSIONS, app.....	9
— “ message de l'Assemblée.....	20
— “ message à l'Assemblée.....	21
—MIXTE DES DEUX CHAMBRES concernant la bibliothèque, message de l'assemblée.....	20, 21

COMMISSIONS:—(Suite)

—RÈGLEMENTS, app.....	9
— “ 1er rapport,—Hon. M. Choquette, prés.....	14
— “ 2e “.....	24
— “ 3e “.....	32
— “ 4e “.....	38
— “ 5e “.....	68
— “ 6e “.....	91
— “ 7e “.....	126
— “ 8e “.....	172
— “ 9e “.....	185
—SALLE DE LECTURE, app.....	9
— “ “ 1er rapport.....	16
—USAGES, COUTUMES ET PRIVILÈGES.....	7
Convocation.....	1
D éboursés du Conseil,	
État déposé.....	21
Rapporté.....	133
Dépenses et statistiques des chemins de fer, état déposé.....	21
Discours du trône prononcé à l'ouverture de la session.....	4
“ “ —rapporté et impression ordonnée.....	7
“ “ —prise en considération proposée.....	7
“ “ —réponse.....	11
“ “ —prononcé à la prorogation.....	226
I mprimeur du Roi (rapport de l').....	11
K elly, Hon. M.—parle sur motion de production de correspondance relativement aux pêcheries de Québec.....	59
“ “ —fait motion demandant la production de la copie de toute correspondance re Pêcheries de Québec....	74
“ “ —ajourne le débat sur la motion de 2e lecture du bill N° 44.....	109
“ “ —reprise du débat sur la motion de 2e lecture, Bill N° 44.....	117
L aferté, Hon. Hector, Commission.....	2
“ “ “ “.....	3

COMMISSIONS:—(Suite)

M otions, Hon. M. Kelly, pour production de la correspondance relativement aux pêcheries de Québec	59
“ “ “ Scott, pour rescinder résolution relative à «LaSalle Mutual Life Ins. Co.»	74
“ “ “ Simard, pour production de toute correspondance relativement à l'agrandissement de la ville de Montréal	65
“ “ “ “ motion retirée	89
“ “ “ “ pour production de correspondance relativement aux taux sur le «Victoria Jubilee Bridge»	153
“ “ “ Martin, pour la considération d'une nouvelle disposition 526a du bill N° 108	77
“ “ “ Nicol, pour rescinder résolution et la révocation de l'ordre formulés le 7 mars, re bill 93	94
“ “ “ Roy, pour production de la copie de toute correspondance au sujet de la Colonisation	176

Nicol, Hon. M., parle sur motion de 2e lecture du bill 44 109

O rateur (l') fait rapport du discours du trône	6
“ —produit un message du lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'Imprimeur du Roi	11
“ —produit un état des déboursés du Conseil législatif	21
“ —produit le rapport du bibliothécaire de la Législature	75
“ —clôt la session au nom du lieut.-gouverneur	227

Ouverture de la Session 1

Ouellet, Hon. M.—reprise du débat sur 2e lecture, bill 44 167

PÉTITIONS:

N° 1—De la ville de Coaticook.

—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 24.

N° 2—De dame Alexina Dubuc et autres.

—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 24.

N° 3—D'Alfred Lamontagne et autres.

—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 24.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 4—Des Commissaires d'écoles catholiques de Québec.
—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 24.
- N° 5—De la Commission des écoles catholiques de Montréal.
—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 24.
- N° 6—De la cité de Salaberry de Valleyfield.
—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 24.
- N° 7—De l'hôpital St-Luc.
—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 24.
- N° 8—De H. J. Lynes et autres.
—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 24.
- N° 9—De Charles Lebrun et autres.
Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 24.
- N° 10—De Michel Legault et autres.
—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 24.
- N° 11—De Margaret B. Learmont.
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 24.
- N° 12—De Dora MacLaurin et autres.
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 24.
- N° 13—De La Dominion Corset Company.
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 24.
- N° 14—De la Quebec Paper Box Company.
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 25.
- N° 15—De la ville Montréal Sud.
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 25.
- N° 16—De la cité de Longueuil.
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 25.
- N° 17—De J.-E. Livernois, Limitée,
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 25.
- N° 18—De dame Clémentine Minguet et autres.
—Présentée 12; lue, 22; rapportée, 32.

PÉTITIONS:—(Suite)

- N° 19—De la Wabasso Cotton Company, Limited.
—Présentée, 12; lue, 22; rapportée, 32.
- N° 20—De la Royal Trust Company.
—Présentée, 12; lue, 22; rapportée, 32.
- N° 21—De dame Graziella Laurier, épouse de J.-H.-W. Renaud.
—Présentée, 12; lue, 22; rapportée, 32.
- N° 22—De Pierre-Paul Vinet.
—Présentée, 12; lue, 23; rapportée, 32.
- N° 23—Du village Ste-Angèle-de-Laval.
—Présentée, 12; lue, 23; rapportée, 32.
- N° 24—De la Roberval & Saguenay Railway Company.
—Présentée, 12; lue, 23; rapportée, 32.
- N° 25—De la cité de Valleyfield.
—Présentée, 13; lue, 23; rapportée, 32.
- N° 26—De dame Rose Cardinal Painchaud et d'Armand Painchaud.
—Présentée, 13; lue, 23; rapportée, 32.
- N° 27—De la municipalité de la Grande-Ile.
—Présentée, 13; irrégulière, 23; lue, 33; rapportée, 39.
- N° 28—De la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague.
—Présentée, 13; irrégulière, 23; lue, 33; rapportée, 39.
- N° 29—De la cité de Lévis.
—Présentée, 13; lue, 23; rapportée, 32.
- N° 30—De la commission scolaire de la Pointe-aux-Trembles.
—Présentée, 13; lue, 23; rapportée, 69.
- N° 31—De la ville de Montréal-Est.
Présentée, 13; lue, 23; rapportée, 69.
- N° 32—De la ville La Salle.
—Présentée, 13; lue, 23; rapportée, 32.
- N° 33—De Geo. Christie Canada, Limited.
—Présentée, 13; irrégulière, 23; lue, 33; rapportée, 32.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 34—De la Cité de Lachine.
—Présentée, 13; lue, 23; rapportée, 32.
- N° 35—De Jean-Aubert Loranger et autres.
—Présentée, 13; lue, 23; rapportée, 32.
- N° 36—De la cité de Joliette.
—Présentée, 13; lue, 23; rapportée, 32.
- N° 37—De la cité de Montréal.
—Présentée, 13; lue, 23; rapportée, 32.
- N° 38—De la cité de Montréal.
—Présentée, 13; lue, 23; rapportée, 32.
- N° 39—De Sarsfield Malone.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 69.
- N° 40—De la cité de Verdun.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 69; 32.
- N° 41—D'Eddie Martin et autres.
—Présentée, 27; lue, 31; rapportée, 39.
- N° 42—De W. W. Southam et autres.
—Présentée, 27; lue, 31; rapportée, 39.
- N° 43—De la Montreal Industrial Land Company, Ltd.
—Présentée, 27; lue, 31; rapportée, 69.
- N° 44—De l'Université de Régipolis.
—Présentée, 27; lue, 31; rapportée, 39.
- N° 45—De «The Eastern Canadian Union Conference Corporation of seventh-Day Adventists».
—Présentée, 38; irrégulière, 41; régularisée, 69; lue, 70.
- N° 46—De Norman Vineberg.
Présentée, 38; lue, 41; rapportée, 69.
- N° 47—Du Sun Trust Limited et autres.
—Présentée, 38; lue, 41; rapportée, 69.

PÉTITIONS:—(Suite)

- N° 48—De la ville de l'Île Maligne.
—Présentée 41; lue, 46; rapportée, 69.
- N° 49—De la commission des écoles catholiques de Trois-Rivières.
—Présentée, 46; lue, 50; rapportée, 69.
- N° 50—De la cité de Québec.
—Présentée, 50; lue, 55; rapportée, 69.
- N° 51—Du Révérend Père Alfred Charron et autres.
—Présentée, 55; lue, 61; rapportée, 69.
- N° 52—du collège de Notre-Dame, Côte-des-Neiges.
—Présentée 55; lue, 61; rapportée, 69.
- N° 53—De l'association de Bienfaisance et de Retraite de la Police de Montréal.
—Présentée, 68; lue, 76; rapportée, 91.
- N° 54—De Wilbrod Décarie.
—Présentée, 68; lue, 76; rapportée, 91.
- N° 55—De la cité de St-Lambert.
—Présentée, 68; lue, 76; rapportée, 91.
- N° 56—De «Les Oblates Franciscaines de Saint-Joseph».
—Présentée, 82; lue, 85; rapportée, 92.
- N° 57—De l'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes.
—Présentée, 82; lue, 85; rapportée, 92.
- N° 58—De l'Hon. R.-O. Grothé et autres.
—Présentée, 112; lue, 121; rapportée, 126.
- N° 59—De Jean-Conrad Moreau.
—Présentée, 112; lue, 121; rapportée, 126.
- N° 60—De William Robert Caron.
—Présentée, 112; lue, 121; rapportée, 126.
- N° 61—De la ville de Ste-Thérèse.
—Présentée, 133; lue, 143; rapportée, 172.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

N° 62—De Paul Ethier et autres.

—Présentée, 143; lue, 150; rapportée, 172.

N° 63—De F. C. Browning et autres.

—Présentée, 177; lue, 181; rapportée, 185.

N° 64—De la corporation de la ville de Lachute.

—Présentée, 177; lue, 181; rapportée, 185.

N° 65—Des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de St-Raymond.

—Présentée, 177; lue, 181; rapportée, 185.

Proclamation..... V, VII

Prorogation..... VIII, 227

Pêcheries de Québec, production de correspondance au sujet des..... 59

Pont Victoria, taux..... 153

Règle 38 suspendue..... 30, 40, 89, 128, 129, 132, 152,
 164, 174, 190, 191, 192, 193,
 194, 200, 206, 209, 212, 214.
 “ 48 “ 12, 22, 27, 38, 41, 46, 50, 55,
 68, 82, 97, 112, 133, 143, 177.

Roberge, Hon. M.—ajournement en respect à la mémoire de..... 184

Simard, Hon. M.—parle sur motion de production de correspondance
 au sujet de l'agrandissement de la ville de
 Montréal..... 65

Thériault, Hon. M.—ajourne débat..... 117

“ “ —parle sur la motion concernant le bill 44..... 154

Verdun, cité de,—nouvelle disposition au bill N° 108..... 77

Votes sur division..... 52, 149, 162, 190, 198